

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4143 - LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

RENSEIGNEMENTS

Jean-Hervé Mbelu prend la direction de l'ANR

Une ordonnance présidentielle du 7 décembre rendue publique le 10 décembre à la télévision nationale, nomme Jean-Hervé Mbelu Bionsha administrateur directeur général de l'Agence nationale des renseignements (ANR).

Professeur d'université, Jean-Hervé Mbelu Bionsha remplace Inzun dont il était l'adjoint. Le nouveau patron des services de renseignements a fait sa carrière au sein des services de sécurité de la République démocratique du Congo depuis plusieurs années. Très discret et effacé, le nouveau promu a aussi été Redoc de la ville de Kinshasa.

Page 3

Jean Hervé Mbelu congratulé par le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi



JUSTICE

Saamith Jammal pourrait bénéficier de la liberté provisoire



Saamith Jammal

L'un des principaux condamnés dans le cadre du procès dit de cent jours, le Libanais Samith Jammal, pourrait bientôt bénéficier de la liberté provisoire. Il pourrait, comme son co-accusé dans le cadre de cette affaire, Vital Kamerhe, quitter momentanément la prison pour humer l'air frais de l'extérieur, en attendant

que les choses soient fixées au niveau de cette juridiction. Il aurait fait la demande à la Cour de cassation qui l'aurait validée. « Il sied de signaler que la liberté provisoire est un droit dont peut jouir un détenu », précise, pour sa part, la Fondation Bill-Clinton pour la paix dans sa réaction du 10 décembre. Page 2

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs collaborateurs d'Eve Bazaiba mis à la disposition de la justice

Le cabinet et l'administration de la vice-primature en charge de l'Environnement et Développement durable sont secoués, depuis le week-end dernier, par une série d'arrestations des collaborateurs d'Eve Bazaiba. Ces interpellations sont consécutives à des soupçons d'usage de faux en écriture dans la délivrance



Mme Eve Bazaiba

des autorisations des concessions forestières.

Ces collaborateurs véreux sont soupçonnés d'abus de confiance et de faux en écriture en imitant la signature de la vice-Première ministre, Eve Bazaiba, dans l'octroi des concessions forestières, des grumes ou bois à travers la République. Page 5

SANTÉ

Inauguration du bâtiment de Data center au siège du PNLTHA

Le ministre de la Santé publique tient à la modernisation de son secteur, à travers le renouvellement et la dotation des équipements de qualité pour répondre à certaines situations sanitaires.

Il a récemment inauguré le bâtiment qui abritera le Data center du Programme national de lutte contre la trypanosomiase en Afrique (PNLTHA). Composé de plusieurs locaux, ce

bâtiment est le fruit d'une coopération de longue date entre le ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention, et l'Institut de médecine tropicale.

Page 3

ÉDITORIAL

La guerre des mots

Entre la Russie et l'Occident, le torchon brûle. En cause, les relations tendues avec l'Ukraine, déjà au cœur de lourdes sanctions sous lesquelles Moscou ploie depuis 2014. Cette année-là, la Russie avait profité des implications politico-sociales de la crise interne chez son voisin pour revendiquer et s'adjuger la Crimée, considérant que son attachement à l'Ukraine procédait d'une méprise de l'histoire du temps de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques-URSS.

L'Europe et les Etats-Unis, qui n'avaient presque pas vu venir le pouvoir russe sur ce dossier de la Crimée, ont peut-être juré de ne plus laisser se reproduire un scénario du même type contre ce qui reste des frontières ukrainiennes. Ces derniers temps, le ton est en effet monté comme jamais auparavant entre Washington et Moscou. Bien sûr que sous la présidence de Donald Trump, les relations entre les deux puissances n'étaient guère des plus rassurantes mais Joe Biden va encore plus loin dans l'affirmation de ces dissensions. Le Républicain twittait très souvent sur tout et s'y attardait le moins possible, le démocrate semble plus méthodique, rigoureusement intransigeant si on en mesure par la nature des avertissements qu'il lance à son interlocuteur russe.

Comme si l'on était retourné à la période de la guerre froide, depuis la prise de fonction de Joe Biden, passés quelques « ratés » parmi lesquels on peut citer l'affaire des sous-marins australiens dans laquelle la France s'est sentie trahie par des « amis », le camp de l'Ouest paraît en pleine reconstruction. On voit plusieurs chancelleries européennes reprendre en écho les annonces de l'Aîné américain quand celui-ci menace la Russie de représailles inédites au cas où elle viendrait à attaquer l'Ukraine. Les occidentaux fondent leurs appréhensions sur les bruits de bottes entendus côté russe à la frontière entre les deux pays.

Pour Kiev dont le précédent de la Crimée est encore dans toutes les têtes, tout porte à croire que le puissant voisin peut encore le surprendre. Pour Moscou dont l'élargissement de l'OTAN déteint sur ses ex-alliés de l'époque de l'URSS, tout indique que son ennemi historique ambitionne de l'encercler et de l'asphyxier. Et si cela devait arriver par la faute du voisin, autant le lui faire savoir avant qu'il ne soit trop tard. A la guerre des petites phases pointues qui s'enchaînent, il vaut mieux emménager un espace pour la concertation et faire que la guerre en vrai ne succède à celle des mots.

Les Dépêches de Brazzaville

JUSTICE

Samih Jammal pourrait bénéficier de la liberté provisoire

Le Libanais arrêté dans le cadre de l'affaire dite de Cent jours aurait fait la demande à la Cour de cassation, qui l'aurait validée.



Le Libanais Samih Jammal, lors du procès DR

L'un des principaux condamnés dans le cadre du procès dit de Cent jours, le Libanais Samih Jammal, pourrait bénéficier, dans les jours qui viennent, de la liberté provisoire. Il pourrait, comme son co-accusé dans le cadre de cette affaire, Vital Kamerhe, quitter momentanément la prison pour humer l'air frais de l'extérieur, en attendant que les choses soient fixées au niveau de cette juridiction. Selon le président de la Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP), Emmanuel Adu Cole, qui dit se référer à des sources judiciaires, la demande de liberté provisoire de Samih Jammal a été validée par la Cour de cassation qui, on le sait, a

pris la même décision pour son co-accusé dans le cadre de cette affaire, l'ancien directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi, Vital Kamerhe. Une décision saluée par la FBCP. Alors que la libération provisoire de Vital Kamerhe a créé un remous dans l'opinion, l'ONG de défense des droits de l'homme dit saluer cette validation de la demande de liberté provisoire de Jammal par la Cour de cassation. « Il sied de signaler que la liberté provisoire est un droit dont peut jouir un détenu », note cette organisation dans sa réaction du 10 décembre. La FBCP demande, par ailleurs, dans la même logique, à la Cour de cassation d'agir dans le

même sens au bénéfice de certains autres détenus qui en font la demande. « Dans la même logique, nous demandons très respectueusement à la Cour de cassation de faire autant avec le directeur général Théophile Matonto », a écrit cette ONG qui mène, depuis un certain temps, un plaidoyer dans lequel elle relève le mal jugé dans l'affaire concernant ce Congolais qui croupit en prison « malgré que le déroulé de son procès présageait une décision contraire ». Cette organisation estime que ladite cour ferait preuve d'impartialité à l'égard de ce détenu et d'autres encore qui seraient dans des cas similaires.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RENSEIGNEMENTS

Jean Hervé Mbelu remplace Inzun à la tête de l'ANR

Une ordonnance présidentielle datée du 7 décembre et rendue publique, le 10 décembre, à la télévision nationale nomme, Jean-Hervé Mbelu Bionsha, administrateur directeur général de l'Agence nationale des renseignements (ANR). Professeur d'université, il remplace à ce poste Justin Inzun, dont il était l'adjoint.

Le nouveau patron des services des renseignements a fait sa carrière au sein des services de sécurité de la République démocratique du Congo (RDC), depuis plusieurs années. Très discret et effacé, Jean-Hervé Mbelu Bionsha a aussi été Redoc de la ville de Kinshasa. Originaire de Kabeya-Kamuanga, dans le Kasai oriental, il fut, avant d'entrer activement en politique, assistant à l'Université de Kinshasa et militant des Droits de l'homme. Il a œuvré activement dans la société civile qu'il a représenté au Dialogue intercongolais.

Jean-Hervé Mbelu Bionsha a été désigné député national en 2003, pour le compte de la société civile, lors de la transition congo-

laise de 2003 à 2006. Il sera par la suite nommé vice-gouverneur chargé des questions économiques et financières de la ville province de Kinshasa. Il a été conseiller au ministère de l'Économie nationale et du Commerce et expert des questions politiques et sécuritaires pour le compte du gouvernement de la RDC.

Alors qu'il était deuxième personnalité de l'ANR, le successeur de Justin Inzun avait plus attiré l'attention du monde lorsqu'il a décidé de saisir l'Inspection générale des finances (IGF) au sujet d'un dossier de détournement. Jean-Hervé Mbelu Biosha a invoqué « des raisons impérieuses de sécurité d'État », lorsqu'il a décidé de saisir l'IGF, un peu plus



Jean Hervé Mbelu félicité par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi

de deux semaines après le rapport du 31 juillet pointant le détournement présumé de quinze

millions de dollars dans le cadre de la gestion opaque de la somme destinée à compenser les socié-

tés pétrolières à la suite du gel des prix à la pompe en 2017.

Alain Diasso

SANTÉ

Inauguration à Kinshasa du bâtiment de Data center

Composé de plusieurs locaux, le bâtiment mis en service est le fruit d'une coopération de longue date entre le ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention et l'Institut de médecine tropicale (IMT).

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention tient à la modernisation de son secteur à travers le renouvellement et la dotation des équipements de qualité pour répondre à certaines situations sanitaires. C'est ainsi qu'il a inauguré récemment le bâtiment qui abritera désormais le "Data center" du Programme national de lutte contre la trypanosomiase en Afrique (PNLTHA).

La cérémonie s'est déroulée en présence d'une dizaine de directeurs des programmes du ministère chargé de la Santé publique ainsi que de la représentante de l'IMT de Belgique qui a contribué au financement de cet ouvrage.

A en croire le ministre de la Santé, l'inauguration de ce bâtiment montre la volonté du gouvernement de la République à « donner son appui dans la lutte contre la trypanosomiase humaine en Afrique... » Jean-Jacques Mbungani a poursuivi: «Je saisis également cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'égard des partenaires qui accompagnent le ministère de la Santé, et à travers eux le Programme national de lutte contre la

trypanosomiase humaine en Afrique dans la mise en œuvre des activités visant la promotion».

A en croire le ministre, «le gouvernement de la République démocratique du Congo, par l'entremise et le leadership du ministère de la Santé publique, Hygiène et Prévention, avait pris l'engagement d'éliminer la trypanosomiase humaine africaine en 2020 et de l'éradiquer d'ici à 2030 comme problème de santé publique; vu que le pays est le plus prévalent en Afrique et dans le monde». Pour concrétiser cet engagement, a-t-il signifié, le ministère de la Santé avait mis en place différentes stratégies, notamment la publication d'un arrêté ministériel en 2018 portant déclaration de la célébration de la Journée nationale pour



Le ministre de la Santé coupant le ruban symbolique/Adiac

chaque 30 janvier, la surveillance épidémiologique, la formation, la recherche opérationnelle et cela avec des équipements informatiques conséquents, le TDR de la trypanosomiase humaine africaine pour diagnostic sérologique, les nouvelles molécules de

traitement par voie orale, la digitalisation des données et assurance qualité, le test diagnostic de confirmation sensible et Tini itargat. Toutes ces actions, a ajouté Jean-Jacques Mbungani, bien qu'encore insuffisantes pour relever le défi que pose la trypanosomiase humaine africaine dans le pays, dénotent néanmoins la volonté du gouvernement à honorer ses engagements pour soutenir la promotion de la lutte contre cette maladie dont les effets ont été prometteurs dans la réduction des cas de 2012 à 2020, passant de six mille à moins de six cents cas. Au regard de ces performances, le ministre a invité l'ensemble

des partenaires du ministère de la Santé publique à poursuivre leurs efforts de mobilisation de ressources pour appuyer davantage les activités de lutte contre la trypanosomiase humaine africaine. Il s'agit là d'un défi que le PNLTHA est appelé à relever, a déclaré le ministre en charge de la Santé publique. Jean-Jacques Mbungani a souligné qu'à l'issue de cette cérémonie, tout le monde se mobilisera en prenant un engagement accru pour la lutte contre la trypanosomiase. La cérémonie s'est clôturée par une visite guidée des différents locaux de ce bâtiment.

Blandine Lusimana

«Je saisis également cette occasion pour exprimer ma gratitude à l'égard des partenaires qui accompagnent le ministère de la Santé, et à travers eux le Programme national de lutte contre la trypanosomiase humaine en Afrique dans la mise en œuvre des activités visant la promotion».

RELANCE ÉCONOMIQUE

La recrudescence de la crise sanitaire bouleverse les perspectives africaines

La Banque mondiale (BM) parle de « fragilité » de la reprise au regard des niveaux élevés d'infections et des blocages en matière de vaccination. Une partie du continent africain assiste impuissante à la menace des nouveaux variants, foyers épidémiques et rebonds des contagions.

La reprise économique actuelle est « hétérogène et inégalitaire », selon la BM. En effet, beaucoup de pays à revenu faible ou intermédiaire sont affectés par la remontée des chiffres de la covid-19. « Ce qui a pour effet de limiter l'activité des entreprises à des niveaux inférieurs à ceux enregistrés avant la pandémie ». Les principales victimes de la covid-19 sont les entreprises et autres petites et moyennes entreprises. Comme l'explique la BM, elles ont subi de plein fouet le choc économique. Au regard de la situation déplorable, les pays doivent faire preuve de créativité dans l'élaboration des politiques publiques pour stimuler une

reprise du secteur privé tirée par la productivité. Pour accompagner les dirigeants africains, la BM a pris le pouls des entreprises de soixante-seize pays à travers le monde. « Nous disposons de données sur plus de cent mille entreprises du monde entier, nous pouvons mieux comprendre la façon dont elles ont fait face à la crise et ce qui doit être mis en place pour leur ouvrir la voie à un avenir durable », indique l'institution financière internationale.

Mais que disent les multiples enquêtes destinées à rendre compte de l'impact de la covid-19 sur les performances des entreprises ? D'abord, plusieurs entreprises ont

confirmé un redémarrage de l'activité. Dans l'ensemble, leur chiffre d'affaires est encore inférieur de 28 % aux niveaux antérieurs à la pandémie. Les exportateurs sont ceux qui ont connu un rétablissement rapide que les autres, même si cela ne se répercute pas encore dans leurs ventes. Il faut signaler à ce stade l'arrivée en force des technologies numériques pour s'adapter à la crise. Dans une période allant de sept à douze mois, la proportion d'entreprises ayant intensifié leurs recours à des technologies numériques est passée de 31 % dans les premiers mois de la pandémie à 44 %. Les enquêtes révèlent aussi la reprise lente des embauches.

« Il s'agit d'une amélioration, mais le nombre d'emplois recréés est encore bien inférieur aux destructions enregistrées au début de la pandémie », souligne-t-on.

Les trois facteurs combinés, à savoir le redémarrage de l'activité, le passage au numérique et une certaine remontée des chiffres de l'emploi ne sont pas en mesure d'atténuer totalement le malaise qui monte de plus en plus avec la recrudescence de la pandémie. Une bonne majorité des entreprises fait état aujourd'hui d'un sentiment d'incertitude. Et les répercussions sont immédiates sur la propension des entreprises à investir. Face à ce constat, il revient aux États de décriper la situation. « Sans intervention des pouvoirs publics, tous

les emplois détruits pendant la crise ne seront peut-être pas rétablis, même si les chiffres d'affaires ont tendance à revenir à leur niveau d'avant la crise », relève la BM. Les décideurs politiques doivent injecter des capitaux et restaurer la confiance, insiste-t-elle.

Parmi les réponses de la BM, il y a la nécessité de mettre en œuvre des programmes d'aides publiques pour rassurer les entreprises. A cela, la BM juge indispensable de préserver la capacité du secteur financier qui doit continuer à octroyer des prêts. L'autre réponse est la possibilité d'accélérer la transition numérique grâce à des programmes qui facilitent et encouragent l'adoption de ces technologies.

Laurent Essolomwa

Sonas

MEILLEURS PRODUITS D'ASSURANCES AUX MEILLEURS PRIX

SOCIETE YA BISO MOKO BANA MBOKA

Assurance automobile

Assurance incendie

Assurance tous risque chantier

Assurance voyage

PLUS DE 50 ANS DE METIER, LEADER DES ASSURANCES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs collaborateurs d'Eve Bazaiba mis à la disposition de la justice

Le cabinet et l'administration de la vice-primature, en charge de l'Environnement et Développement durable (VPM-EDD), sont secoués par une série d'arrestations des collaborateurs. Ces interpellations sont consécutives à des soupçons d'usage de faux en écriture dans la délivrance des autorisations des concessions forestières.

Plusieurs personnalités proches de la VPM, notamment le directeur de cabinet et son adjoint, le secrétaire dudit cabinet ainsi que le secrétaire général du ministère et la conseillère en charge des Forêts et Tourisme, ont été interpellés. Elles ont été conduites à la brigade criminelle du parquet général près la Cour d'appel de Kinshasa-Gombe (PGKG) où elles ont été auditionnées. « *Le parquet et le cabinet du vice-Premier ministre les accusent d'abus de confiance et de faux en écriture en imitant la signature de Mme Eve Bazaiba dans l'octroi des concessions forestières, des grumes ou bois* », soulignent des sources proches de ce dossier.

Dans un tweet du 10 décembre attribué à la vice-Première ministre en charge de l'Environnement et Développement durable, elle fait savoir que c'est elle-même qui a enquêté au sujet de faux en écriture dans son cabinet et qui a mis certains de ses collaborateurs à la disposition de la justice. « *C'est moi-*

même qui ai enquêté au sujet de faux en écriture ! J'ai personnellement appelé le PGKG et pour raison d'enquêtes, j'ai mis à sa disposition des gestionnaires des dossiers au cabinet et à l'administration », a-t-elle expliqué dans ce tweet. Un communiqué officiel signé le même jour par le conseiller en Communication de la VPM-EDD, Michel Koyapka, note, par ailleurs, qu'un groupe de personnes pas encore identifié « *se livre à confectionner des faux contrats de concession forestière, en imitant la signature et le sceau du cabinet* ». Dans ce communiqué, il est demandé à toute personne qui détiendrait un contrat de concession forestière et un permis d'exportation des grumes ou bois d'œuvre portant la signature de la vice-Première ministre Eve Bazaiba « *de se présenter en toute urgence à son cabinet de travail en vue de permettre à la justice d'identifier ce réseau de criminels et d'en tirer toutes les conséquences qui s'imposent* ».

Dans les réactions enregistrées



La vice-Première ministre Eve Bazaiba.

sur les réseaux sociaux, certaines personnes interpellées confirment les faits, tout en se disant sereines, indiquant qu'elles ont été libérées, après leur audition par la justice. Des tweets attribués au secrétaire général à l'Environnement et au directeur de cabinet adjoint révèlent que ces deux personnalités ont été entendues par la justice et qu'elles ont rega-

gné leurs domiciles respectifs. « *Contrairement à ce qui se dit sur les réseaux sociaux, le secrétaire général à l'Environnement, B. Toirambe, est dans son bureau. Il a été entendu au parquet comme renseignant. C'est lui qui a découvert le faux en écriture et alerté la VPM* », peut-on lire dans un premier document. Alors que dans le second, at-

tribué au directeur de cabinet adjoint, Héritier Mpiana, il est écrit : « *C'est juste une enquête qui a été ouverte pour dénicher un réseau et nous avons été invités pour être auditionnés dans le cadre de cette enquête. Moi-même, je soutiens cette enquête. Je suis libre et serein car Dieu est au contrôle !* ».

Lucien Dianzenza


www.adiac.tv

Toute l'actualité Du Bassin du Congo EN VIDÉO



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



VIOLENCES COMMUNAUTAIRES

Plus de 30 000 Camerounais fuient au Tchad

Plus de trente mille personnes ont fui depuis dimanche dernier l'Extrême-Nord du pays en proie à des violences communautaires.

Depuis le 5 décembre, des affrontements entre pêcheurs et bergers dans le département du Logone-et-Chari ont fait au moins vingt-deux morts et une trentaine de blessés graves, selon un communiqué du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, qui se dit préoccupée et a appelé à l'arrêt immédiat des violences. Les affrontements ont éclaté dans le village de Ouloumsa, dans l'Extrême-Nord du Cameroun, à la suite d'un conflit entre des bergers, pêcheurs et fermiers sur la gestion et l'utilisation de l'eau.

Les violences se sont ensuite propagées aux villages voisins où dix ont été incendiés et réduits en cendres puis à Kouséri, une ville de 200 000 habitants, provoquant la fuite de plusieurs milliers de personnes à l'intérieur du pays, à Djaména et plus de 30 000 réfugiés au Tchad voisin. La plupart des réfugiés sont des femmes, dont certaines enceintes, et des enfants.

Dans un communiqué publié le 8 décembre, le président Mahamat Idriss Déby Itno a évoqué une «situation préoccupante» et appelé «la communauté internationale à agir promptement pour fournir en urgence l'assistance nécessaire à ces nouveaux réfugiés».

AFP

CÉMAC

L'adoption du budget de la Commission reportée faute de ressources

La 37e session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (UEAC), tenue le 8 décembre, a décidé de renvoyer l'examen du budget 2022 de l'institution communautaire en février prochain. Le report est dû aux difficultés de recouvrement de la Taxe communautaire d'intégration (TCI), représentant plus de 70% des ressources de la Commission, l'organe exécutif de l'institution.

Sur la base du budget prévisionnel de 94 milliards FCFA pour l'exercice 2022, les ressources attendues au titre de la TCI s'élèvent à 65 milliards FCFA, dont près de 29 milliards FCFA représentant les arriérés. Les prévisions de la TCI courante à recouvrer au cours du prochain exercice sont estimées à 36 milliards FCFA. Des ressources qu'il faudra mobiliser pour permettre à la Cémac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) de fonctionner et financer ses activités prioritaires.

Le président de la Commission Cémac, Daniel Ona Ondo, a assuré que le budget n'a pas été rejeté, mais que les ministres ont estimé qu'il fallait des éléments d'appréciation avant de pouvoir le voter. Dans le budget, a-t-il poursuivi, la dette de la communauté (arriérés de TCI) doit rentrer dans le corpus.

À l'ouverture des travaux du Conseil des ministres, Daniel Ona Ondo a même alerté sur la difficulté de la trésorerie de la communauté face à la réticence

ailleurs qu'au fonctionnement de la communauté », a-t-il insisté.

Il a ensuite exhorté les six pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) à plus de volontarisme, à « se désendetter » envers la communauté et à verser la TCI, dont le taux de recouvrement n'a pas excédé 33,32%.

Au cours de la 37e session du Conseil des ministres de l'UEAC, de nouveaux textes communautaires ont été approuvés pour permettre la

mobilité professionnelle, par exemple, des médecins et des avocats reconnus dans leur pays d'origine ou de résidence qui peuvent désormais s'installer dans les autres pays de la sous-région. Le Conseil a également voté des textes sur le sport et l'enseignement supérieur, avant de procéder à des nominations dans les différentes institutions sous-régionales.

Fiacre Kombo

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

DIRECT

DISPONIBLE EN EUROPE (HORS FRANCE) SUR

my BOUQUET AFRICAIN by CANAL+

Choisissez votre pack pour profiter de vos contenus en illimité, sans publicité, et en meilleure qualité

Je m'inscris

PACK 1 MOIS 4€

PACK 6 MOIS 12€ (au lieu de 24€ soit 3 mois offerts)

PACK 1 AN 20€ (au lieu de 48€ soit 7 mois offerts)

10 chaînes TV Africaines en direct et replay
Des centaines de films et séries en illimité
Offre 100% légale garantie sans interruption de service
Jusqu'à 3 accès simultanés avec 1 abonnement
Disponible sur tous vos écrans (mobile, tablette, ordinateur, TV connectée)

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

DIRECT

DISPONIBLE EN EUROPE (HORS FRANCE) SUR

my BOUQUET AFRICAIN by CANAL+

Choisissez votre pack pour profiter de vos contenus en illimité, sans publicité, et en meilleure qualité

Je m'inscris

PACK 1 MOIS 4€

PACK 6 MOIS 12€ (au lieu de 24€ soit 3 mois offerts)

PACK 1 AN 20€ (au lieu de 48€ soit 7 mois offerts)

10 chaînes TV Africaines en direct et replay
Des centaines de films et séries en illimité
Offre 100% légale garantie sans interruption de service
Jusqu'à 3 accès simultanés avec 1 abonnement
Disponible sur tous vos écrans (mobile, tablette, ordinateur, TV connectée)

BURUNDI

L'opposition fustige la levée des sanctions contre le pays

La levée des sanctions imposées en 2015 contre le Burundi, annoncée par les Etats-Unis, est mal accueillie par l'opposition de ce pays. En effet, si Washington salue une embellie depuis l'élection d'Evariste Ndayishimiye en mai 2020 à la présidence de cette nation de la région des Grands Lacs, des voix s'élèvent du côté de l'opposition, appelant la communauté internationale à ne pas reprendre la coopération avec Gitega, où les droits de l'homme ne seraient pas encore respectés.

Une figure de l'opposition, en la personne de l'avocat en exil, Arnel Niyongere, regrette la décision du président américain rendue publique dans un décret, dans lequel il affirme que la situation qui avait justifié les sanctions prises contre le Burundi, alors secoué par une violente crise politique, notamment « les meurtres et violences contre des civils » et la « répression politique », a été « modifiée de manière significative par les événements de l'année écoulée ». Allusion faite au transfert du pouvoir après les élections de 2020, ayant débouché sur « une réduction significative de la violence, et les réformes engagées » par le président dans de « nombreux secteurs ». Dans sa décision, Joe Biden salue l'embellie politique au Burundi et abroge le décret de novembre 2015 qui avait ouvert la voie à des sanctions. Dans un communiqué, le chef de la diplomatie américaine, Antony Blinken, admet éga-

lement les efforts du gouvernement burundais ayant permis ce changement. « Nous reconnaissons les progrès réalisés par le président Ndayishimiye contre le trafic d'êtres humains, en matière de réformes économiques et dans le combat contre la corruption, et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie », indique-t-il. La levée de sanctions financières et des interdictions d'entrée aux Etats-Unis concerne onze personnes, selon Antony Blinken. En 2015, la volonté du président de l'époque, Pierre Nkurunziza, de se faire élire pour un troisième mandat controversé avait déclenché une crise profonde et meurtrière qui a fait 1 200 morts et poussé à l'exil quelque 400 000 Burundais. Ce qui avait conduit Washington à imposer des sanctions ciblées contre plusieurs hauts responsables burundais dont le numéro deux du régime mais aussi un opposant accusé de soutenir la rébellion armée.

La reprise de la coopération conditionnée au respect des droits de l'homme
Resté au pouvoir jusqu'à la mi-2020, Pierre Nkurunziza est décédé quelques semaines après l'élection d'Evariste Ndayishimiye, son successeur désigné. « Depuis la prise de pouvoir d'Evariste Ndayishimiye (...), on constate une régression continue : beaucoup de cas de disparitions forcées, de torture, d'assassinats », signale Arnel Niyongere, le président de l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) au Burundi. « La France et l'Union européenne toute entière devraient conditionner la reprise de la coopération au respect des droits de l'homme au Burundi », estime ce militant condamné à la prison à vie dans son pays d'origine, en proie à des menaces pour avoir défendu plusieurs opposants avant de trouver refuge en Belgique en 2014.

Arnel Niyongere redoute que les 27 se rapprochent du Burundi parce qu'en juin dernier, l'ambassadeur de l'UE dans ce pays, Claude Bochu, avait annoncé travailler à une levée des sanctions européennes qui pèsent sur le pays depuis 2015. Ces sanctions budgétaires avaient été prises en réponse aux graves violations des droits de l'homme sous la présidence de Pierre Nkurunziza, prédécesseur d'Evariste Ndayishimiye. Le diplomate saluait « les évolutions positives initiées par le président de la République en termes de bonne gouvernance, d'Etat de droit et des droits de l'homme ». Ce que dément l'ACAT-Burundi, qui évoque la poursuite des assassinats sous le mandat de l'actuel chef de l'Etat burundais et de nombreux prisonniers politiques que le gouvernement avait promis de relâcher, dont certains ont retrouvé la liberté. « Toutes ces violations continuent à se commettre

en toute impunité », affirme l'activiste qui ne met en cause les services de renseignement relevant de la présidence de la République ainsi que la police, l'armée et les jeunes militants du parti au pouvoir, les Imbonerakure. « Il n'y a pas d'enquête, pas de poursuite des auteurs présumés », poursuit l'opposant. Dans son dernier rapport publié en septembre, la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi affirmait que malgré certaines améliorations, la situation globale a empiré pour les partis d'opposition, les journalistes et les ONG, qui font face à une répression renouvelée. Le texte notait que certains actes commis par les forces de sécurité « pourraient constituer des crimes contre l'humanité ». Ces dernières « continuent de bénéficier d'une impunité généralisée pour leurs actions, comme c'est le cas depuis 2015 », souligne-t-on.

Nestor N'Gampoula

PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UE

Emmanuel Macron évoque ses priorités pour l'Afrique

Lors d'une conférence de presse, Emmanuel Macron a détaillé les objectifs et les priorités de la présidence française de l'Union européenne (UE), qu'elle prendra le 1er janvier 2022 pour un semestre (du 1er janvier au 30 juin 2022), notamment les priorités pour le continent africain, dans un contexte lié à la campagne présidentielle en France, l'accueil des migrants. Un sommet entre l'Union africaine (UA) et l'UE se tiendra les 17 et 18 février, à Bruxelles.

Le président français a promis d'œuvrer à un renforcement de la coopération entre l'UE et l'Afrique dans les domaines de la santé, du climat et de la sécurité pendant la présidence française de l'UE, du 1er janvier au 30 juin 2022. Il envisage « d'organiser l'immigration choisie (...) entre l'Afrique et l'Europe », citant les profils scientifiques, culturels, académiques. Emmanuel Macron a annoncé un sommet entre l'UA et l'UE, les 17 et 18 février 2022, à Bruxelles. A cette occasion, il va « refonder un New Deal économique et financier avec l'Afrique ». Pour « aller au bout de cette solidarité à l'égard des Africains », 300 milliards d'euros de financement seront mis à la disposition des économies africaines victimes de l'épidémie sanitaire. Il invite l'Europe à porter une stratégie commune avec l'Afrique, plaidant pour « un agenda en matière d'éducation, de santé et de climat à la hauteur des

enjeux de l'Afrique ».

Emmanuel Macron craint « une véritable explosion démographique » en Afrique et évoque la question climatique. « Nous devons accompagner, dans sa transition énergétique et climatique, le continent africain. Nous ne pouvons pas

« Nous devons accompagner, dans sa transition énergétique et climatique, le continent africain. Nous ne pouvons pas laisser les Etats africains sans solution. Leurs défis sont encore plus importants que les nôtres »,

laisser les Etats africains sans solution. Leurs défis sont encore plus importants que les nôtres », a-t-il signifié. Il note des défis plus importants en Afrique que ceux de la France sur l'éducation, avec un vrai projet visant à développer plus l'éducation

des jeunes filles, la formation des enseignants, ainsi que le développement des structures d'éducation sur la santé. Il assure que la relation entre l'Afrique et l'Europe sera structurante pour la paix autour de la Méditerranée. Puis, le chef d'Etat souligne avoir « fait de la relation avec

l'Afrique, une priorité », faisant du « lien entre les deux continents le grand projet politique et géopolitique des décennies à venir », et qualifiant « d'intérêt commun », les questions de paix et de prospérité, entre les deux continents.

Le président français a aussi plaidé pour « européaniser le partenariat de sécurité entre l'Afrique et l'Europe pour faire face notamment à la montée du terrorisme », affirmant, par ailleurs, vouloir agir « en bâtissant un avenir à la jeunesse africaine pour réduire les inégalités, lutter contre les trafics qui exploitent la misère et les passeurs qui ont fait de la Méditerranée un cimetière honteux ».

Ainsi, un effort particulier sera consacré à une réforme de l'espace Schengen pour que l'UE « protège ses frontières ». Emmanuel Macron souhaite mettre en place « un pilotage politique de Schengen ». Pour assurer la prospérité des frontières de l'Europe, il a proposé de discuter avec l'Afrique et les Balkans, afin de « refonder en profondeur » la relation « un peu fatiguée » entre les deux continents, et rebâtir « un traité d'amitié avec l'Afrique ».

Noël Ndong

HYDROCARBURES

La Côte d'Ivoire va devenir un producteur de pétrole important en 2023

Le président ivoirien, Alassane Ouattara, a affirmé le 10 décembre que son pays allait devenir un producteur important de pétrole à partir de 2023, après la découverte en septembre d'hydrocarbures qui seront exploités par Eni.

« L'exploitation va commencer dans les mois qui viennent. A partir de 2023-2024, la Côte d'Ivoire sera un producteur de pétrole à un niveau important », a déclaré le chef de l'Etat à l'occasion de la signature d'accords avec le géant pétrolier italien.

Saluant la rapidité avec laquelle le gouvernement ivoirien a donné son feu vert, le président directeur général d'Eni, Claudio Descalzi, a confirmé que la première production de ce champ aura lieu en 2023.

La Côte d'Ivoire avait annoncé en septembre dernier la « découverte majeure » de pétrole et de gaz naturel au large de ses côtes à l'est du pays. Le potentiel de ce gisement est élevé : 1,5 à 2 milliards de barils de pétrole brut et 1 800 à 2 400 milliards de pieds cube de gaz associé.

Outre Eni, plusieurs sociétés internationales, comme Total ou Tullow Oil, ont annoncé ces dernières années des découvertes importantes dans le pays qui dispose de cinquante et un champs identifiés dont quatre en production, vingt-six en exploration et vingt et un encore libres ou en négociation.

AFP

VIE ASSOCIATIVE

Abel Massengo élu à la tête du collège des présidents de l'AAPC

Le nouveau président de l'Association des anciens parlementaires du Congo (AAPC), Abel Massengo, a été désigné le 9 décembre au terme de l'assemblée générale, la deuxième du genre, tenue au Palais des congrès de Brazzaville.



Abel Massengo entouré de deux membres de l'AAPC/Adiac

L'ancien député de Louomo, dans le département du Pool, succède à François Lekaka, à la tête du collège des présidents de l'AAPC. Abel Massengo est suppléé par Yvonne Ngolo Lembé en sa qualité de première vice-présidente, chargée de la solidarité, et François Tsimba, deuxième vice-président chargé de l'organisation et de la mobilisation. Le commissariat aux comptes de cinq membres est présidé par Alphonse Mouissou-Pouati. Les participants ont également mis en place un secrétariat dirigé par Raymond Ebonga, chargé des questions juridiques et de contentieux. Créée le 6 février 2016 à Brazzaville, l'AAPC regroupe les députés et

les sénateurs. Elle est considérée comme une maison commune des parlementaires en fin de mandat et a pour missions essentielles de maintenir en ordre l'éthique de l'ex-parlementaire tout en le gardant en éveil tous les temps. Selon ses membres, l'AAPC n'est pas une maison de repos pour les personnes du troisième âge, mais plutôt une structure très dynamique dont nombreux de ses membres sont revenus au Parlement et dans les bureaux des conseils départementaux et municipaux. D'où la nécessité de combler les vides ainsi créés. Rappelant les péripéties ayant conduit à la création de cette as-

sociation, Abel Massengo a indiqué que la deuxième assemblée générale de l'AAPC est une occasion pour cette organisation de prendre la vitesse de croisière. Ceci malgré des difficultés conjoncturelles endogènes et exogènes qui bloquent son évolution. « L'assemblée générale de ce jour vient donc exorciser le mal et donner un nouveau challenge à notre association pour prendre un nouveau départ, parce qu'il nous faut relever le défi qui se présente à nous, maintenant, avant que nous ne subissons la furie des générations à venir », a déclaré le président de l'AAPC.

Parfait Wilfried Douniama

URBANISME

Kintélé abritera les premières rencontres de l'immobilier

Les préparatifs des premières rencontres de l'immobilier et de l'urbanisme, prévues les 21 et 22 décembre prochain à Kintélé, dans la banlieue nord de Brazzaville, ont été au centre de l'audience que le ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Josué Rodrigue Ngouonimba, a accordé le 10 décembre à une délégation des avocats, notaires et responsables des agences immobilières.

Placées sur le thème « Un habitat décent, accessible à tous, dans un cadre de vie sain », les rencontres regrouperont les différents acteurs impliqués dans cette problématique. Elles visent à remettre la question de l'immobilier et de l'urbanisme maîtrisée au centre des préoccupations de tous les acteurs et des parties prenantes, mobiliser et définir les rôles de chacun dans l'optique de l'atteindre de l'objectif d'assainir et de moderniser les lieux de vie de la population. Le président de la Chambre nationale des notaires du Congo, Me Bertrand Éric Fédhéré Pandi, s'est félicité de cette initiative du gouvernement qui s'inscrit dans le cadre de son programme d'activités consistant à développer les villes du pays. Selon lui, des résolutions seront prises au terme de ces rencontres, dans le but d'améliorer les conditions de vie des Congolais. « Nous disons un grand merci au ministre pour avoir eu une telle initiative et le réflexe de mettre ensemble tous ceux qui interviennent dans l'immobilier à l'effet de réfléchir sur les stratégies à mettre en place dans ce domaine. C'est le premier contact, nous allons approfondir la réflexion et développer un certain nombre de termes de références liés à l'urbanisme. Ceci dans le souci d'être en phase avec le projet de société du président de la République qui voudrait que les Congolais vivent dans de bons cadres », a expliqué Me Bertrand Éric Fédhéré Pandi, au sortir de l'audience.

S'agissant de sa profession, il a rappelé que les notaires sont des spécialistes en matière immobilière, surtout dans les licitations et les ventes. « Aujourd'hui, toute vente immobilière conformément à la loi doit être assujettie à la saisine d'un notaire, parce que pas mal de différends sinon des conflits naissent du fait du foncier ou de l'immobilier. Donc, les notaires sont au centre même des questions immobilières, c'est pourquoi, d'ailleurs, nous sommes venus répondre présents à cette invite », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

En observant la France actuellement

Pays des droits de l'homme. Nul ne peut enlever à la France ce préjugé favorable étant entendu l'adoption par elle, il y a plus de deux cents ans, du texte fondateur sur les droits de l'homme et du citoyen, dans le même esprit du rejet des atrocités que les Nations unies qui signèrent à leur tour, en 1948, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1). C'est pourtant sur la question du citoyen, quels qu'en soient son lieu de provenance, le nom qu'il porte, la couleur de sa peau, la religion qu'il pratique que se résume dans cette période précédant la présidentielle du début de l'année prochaine en France, l'essentiel du discours de ceux et celles qui veulent hériter le palais de l'Élysée pour les cinq prochaines années. Cette lecture est assez schématique, convenons-en, mais quand il a pour repère l'immigration clandestine ou non, le poids des mots que l'on entend en lien avec le scrutin majeur à venir n'est pas très éloigné de ce constat d'ensemble.

Que ce soient, en effet, les acteurs et actrices qui plaignent une France en passe de perdre sa souveraineté au profit de sa passion d'eupéanisation, ceux et celles qui la voient prise en étau par des étrangers, ou ceux et celles, au contraire, qui en célèbrent l'ouverture, la vérité est que le pays de la Marseillaise est en quête de cohésion nationale. Des groupements politiques se le disputent sans dissimuler une chose qui saute aux yeux de tous : le manque d'unité entre eux quand bien même, officiellement, on sait la France politiquement structurée entre la droite et la gauche. Avec ses « extrêmes » habituelles dans lesquelles sont souvent rangées les forces de droite ou de gauche qui ne décollent pas dans les moments décisifs des choix électoraux mais se nourrissent d'émotions et d'illusions populaires plus ou moins idéologiquement assumées.

Jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes, le 8 décembre, le président sortant, Emmanuel Macron, n'a soufflé mot sur ses intentions électorales. Dans son rôle de « père » de la nation, pardon si on n'emploie pas ce genre de signifié en France démocratique, il poursuit son travail. On peut dire qu'il sent, voit, entend et n'attendra plus trop longtemps pour mettre le pied dans le plat. Tout le monde sait qu'il veut un second mandat à la tête de son pays. Pour le moment, il s'investit dans les grandes apparitions publiques, mêlant opiniâtreté dans l'exécution de ses charges régaliennes et sens aigu de la communication dans ce qu'elle a de probablement rentable pour un futur candidat-président ayant en mains les commandes de l'État. Les péripéties qu'il effectue ces derniers temps en France même et chez des « amis et partenaires », avec en prime pour ce second volet de mirobolants contrats économiques pour les entreprises de l'hexagone, montrent sa capacité à apporter à la France une part du regard extérieur dont tout pays moderne a besoin pour rayonner à l'international.

Déjà en campagne, ses concurrents ont commencé à juger son bilan, à parler des échecs des politiques publiques du plus jeune président de l'histoire de la France contemporaine élu en 2017. A l'évidence, on est rarement dans le même état d'esprit quand on ne gère pas l'État au quotidien. Emmanuel Macron a eu la crise des gilets jaunes qui a failli coûter son départ s'il avait été dans un pays « impatient », prompt à tolérer que les militaires tronquent leurs treillis contre les costumes civils en réparation des torts imputés au président en poste. La rancune des hommes brutalisés par la police, la frustration des policiers attaqués de front et blessés par les manifestants sont peut-être encore en repérage. La crise sanitaire de covid-19 a montré aussi combien, en France, comme dans tous les pays du monde, l'offre de santé est toujours à reconquérir.

Les contradicteurs d'Emmanuel Macron surfent abondamment sur les braises allumées par ces deux grandes irruptions car même couvées, elles alimentent le débat public dans une France qui n'a jamais cessé de discuter d'elle-même et d'autrui. Pour l'heure, les sondages le donnent en tête devant ses concurrents. Cet avantage virtuel devra être éprouvé par l'entrée de tous les candidats en campagne. Il est clair, par exemple, que Marine Le Pen, son challenger lors du second tour de la présidentielle de 2017, est quelqu'un qu'il connaît à peu près bien depuis qu'il l'avait eue comme interlocutrice dans l'entre-deux tours de ce scrutin. Deuxième dans certains sondages, la présidente du Rassemblement national est désormais talonnée par Éric Zemmour, un homme que l'on croit idéologiquement peu éloigné d'elle. Si les deux qui s'en prennent parfois vertement à Emmanuel Macron chassent sur les mêmes terres, il peut y avoir risque d'émiettement des voix de leurs potentiels électeurs.

En revanche, Emmanuel Macron pourrait avoir du souci à se faire devant la reconstitution de la droite « historique » qui vient de valider la désignation de Valérie Pécresse comme candidate officielle de LR. En 2017, il avait su se frayer un chemin entre les « gauche » et les « droite » quasiment délabrées. Ce fut un moment de torpeur générale où, coup sur coup, Nicolas Sarkozy avait échoué à se faire adouber par les militants pour représenter Les Républicains à la présidentielle, où le (alors) bien placé François Fillon, pris dans les engrenages de ses ennuis judiciaires, a été éliminé, où François Hollande a réalisé que briguer sa propre succession ne servirait à rien après que son ancien ministre de l'Économie l'avait totalement devancé dans la marche vers l'Élysée.

A l'étape qu'il lui reste à franchir de faire admettre aux Français qu'une dame de conviction peut les

diriger, Valérie Pécresse devra reconquérir les électeurs de la droite républicaine. Pour des raisons diverses, certains d'entre eux ont souvent refusé de voter pour la droite « historique » quand ils ne sont pas attirés par les droites de la droite. Il est possible, en avril 2022, que devant le tassement des candidats de gauche emmenés par l'Insoumis Jean-Luc Mélenchon, l'Écologiste Yannick Jadot et la PS Anne Hidalgo, le premier tour du scrutin présidentiel embarrasse suffisamment les électeurs français.

Si néanmoins les Français se déplacent en masse et font les jeux de ce tour préliminaire, le même malaise de positionnement pourrait persister. Envisageons Emmanuel Macron au second tour du scrutin, qui de Marine Le Pen, d'Éric Zemmour et de Valérie Pécresse l'accompagnerait ? Quel choix feront les recalés du premier tour pour départager les challengers du sprint final ? Enfin, des deux finalistes lequel conviendra pour imaginer à partir de 2022 une France qui se ne compatira pas d'être devenue « trop accueillante » au point de s'entendre dire par certains de ses acteurs politiques de premier plan qu'elle risque de disparaître ? Au fond, comme d'autres nations puissantes ou non, la France n'est-elle pas en butte aux mêmes crises existentielles du monde dans lequel nous vivons ; crises aggravées par le fossé des inégalités qui se creusent à l'échelle des États et des continents entre riches et pauvres ? Difficile de conclure !

Gankama N'Siah

(1) Pour ne pas faire entorse à l'histoire, disons que le Cylindre de Cyrus sur les droits de l'homme, datant de 539 av. Jésus Christ, et la Déclaration des droits anglais adoptée en 1689, sont aussi considérés comme des références dans ce domaine.

SECTEUR PRIVÉ

La parafiscalité freine l'essor des petites entreprises congolaises

Au moins 64% des Très petites entreprises (TPE) sont obligées de cesser leurs activités au bout de quelques mois, en raison de la pression fiscale (taxes et prélèvement), d'après une récente enquête sur les freins à l'entrepreneuriat en République du Congo. Le secteur privé plaide pour la création d'une taxe unique.

L'enquête menée par l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), en partenariat avec l'Institut européen de coopération et de développement (IECD) et le Club Congo entreprises développement, a permis d'interroger 500 entreprises de divers sous-secteurs, dont les chiffres d'affaires varient de 144 000 à 24 millions FCFA, basées à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie.

Importantes en nombre et en matière d'emplois, les TPE sont confrontées à la complexité des procédures de constitution, au manque d'accès à l'information sur les opportunités d'investissement, d'encadrement et d'assistance technique, technologique, commerciale, financière et fiscale. Elles sont éga-



Les acteurs du secteur privé lors de la présentation de l'enquête Adiac

lement exposées, selon la même enquête, à toutes les « manipulations » administratives et aux caprices de certains fournisseurs de services.

Les TPE constituent la dernière catégorie dans la classification des entreprises suivant la loi n° 45-2014 de novembre 2014 sur la promotion et le développement des entreprises. Elles relèvent souvent du secteur informel, mais celles-ci repré-

sentent un pan important de l'économie nationale. L'enquête montre que 58% de ces TPE sont opposées à la parafiscalité, jugeant les taxes à la fois trop nombreuses et trop élevées.

La parafiscalité appelle à une contrepartie à laquelle les contributeurs s'attendent, explique Marc Bassidi-Zola, un des auteurs de l'enquête, alors que cette notion n'est presque pas connue du

milieu des TPE. « Les budgets communaux sont alimentés par les taxes et prélèvements. C'est ainsi que pour la majorité des TPE (82,85%), il est souhaitable de réduire l'ensemble des prélèvements, de mettre fin aux tracasseries policières et créer une taxe unique », a insisté ce consultant.

L'objectif de l'enquête, selon les auteurs, était d'alimenter un plaidoyer portant sur le climat des

affaires au Congo. Elle a aussi permis d'identifier les difficultés et les contraintes auxquelles sont confrontées les TPE, de rapporter les motifs des insatisfactions enregistrées, d'estimer le niveau de satisfaction par segment de services, de mesurer le degré de satisfaction globale sur les pratiques de parafiscalité de transparence et d'accès aux services financiers et services de base.

L'enquête de l'O2CD et de l'IECD s'inscrit dans le cadre du Programme de renforcement et de mise en réseau des acteurs congolais de l'appui aux initiatives économiques locales du secteur informel, lancé depuis Juillet 2018 et financé par l'Union européenne.

Fiacre Kombo

LOI DES FINANCES

Contraindre les entreprises publiques à reverser les taxes à l'Etat

Face au refus de certaines entreprises du portefeuille public de produire leurs états financiers et de reverser la TVA, les IRPP et la RAV, le gouvernement s'apprête à prendre une nouvelle loi pour les contraindre à honorer leurs obligations fiscales.

Le Sénat a adopté, le 9 décembre dernier à Brazzaville, le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, exercice 2020. Le texte approuvé indique que les recettes (recouvrements) du budget de l'Etat, pour l'année 2020, sont chiffrés à 1 351 475 711 138 FCFA et les dépenses (ordonnancements) à 1 447 881 851 043, soit un solde budgétaire global déficitaire de 96 406 139 905 FCFA, contre un déficit global prévisionnel de 113 milliards 288 millions FCFA.

Si la cause fondamentale demeure la crise sanitaire due au coronavirus avec comme corollaire la chute drastique du prix du baril de pétrole, les entreprises du portefeuille public sont de beaucoup. En effet, sur les prévisions de sept milliards FCFA, les recettes du portefeuille public constituées des

intérêts de prêts et des dividendes ont été recouvrées à un milliard 514 millions FCFA, soit un taux de recouvrement de 21,64% contre 97,08 en 2019. Défendant le projet de loi devant la chambre haute du Parlement, le ministre délégué au Budget, Ludovic Ngatsé, a reconnu que certaines entreprises publiques comme Energie électrique du Congo (E2C), La congolaise des eaux (LCDE); le Port autonome et port secondaire de Brazzaville et le Chemin de fer Congo océan (CFCO) ne reversaient pas à l'Etat les impôts perçus, notamment la TVA, les centimes additionnels, les retenus au titre des IRPP et la RAV. Depuis des années, ces entreprises publiques ne produisent pas leurs états financiers pour échapper au contrôle de la Cour des comptes et de discipline budgétaire. S'agis-

sant d'E2C, de la LCDE et du CFCO, ces entreprises avaient été épinglées par la Cour des comptes et de discipline budgétaire dans un rapport en compagnie de la Congolaise de gestion et de loterie, de la Caisse de retraite des fonctionnaires, de la Caisse nationale de sécurité sociale et l'Agence nationale de l'aviation civile pour le compte du budget exercice 2019.

« Aujourd'hui, certaines entreprises réalisent de gros bénéfices mais prétextent que c'est destiné au réinvestissement alors que l'Etat qui finance les principaux investissements, ne bénéficie quasiment de rien », a déploré le ministre délégué, précisant que parmi les entreprises qui paient correctement leurs impôts, il y a le Port autonome de Pointe-Noire.

Pour mettre un terme à ce

manque à gagner par l'Etat, le gouvernement entend mettre œuvre un programme de réforme du secteur public à travers un plan stratégique. « Nous reviendrons avec le projet de loi portant organisation des entreprises du secteur public. Nous mettons tous les moyens pour contraindre les entreprises publiques à reverser les impôts qu'elles perçoivent au titre de retenus pour l'Etat », a poursuivi Ludovic Ngatsé, ajoutant que le gouvernement est appuyé dans cette démarche par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Il a, par ailleurs, insisté sur la nécessité de prévoir par un texte réglementaire les sanctions administratives à infliger aux présidents des conseils d'administration, aux directeurs généraux, directeurs fi-

nançiers et comptables, ainsi qu'aux comptables des entreprises du portefeuille public. Ceci en cas de non-production des états financiers certifiés et leur dépôt auprès de la direction générale des impôts dans les délais réglementaires.

Au regard des déficits constatés, le Sénat, par le biais de sa commission économie et finances, a formulé quelques recommandations. Il s'agit, entre autres, d'accélérer les processus d'implémentation du Guichet unique de paiement (GUP) pour améliorer la sécurisation des finances publiques ; mettre en place une meilleure traçabilité par les recettes fiscales au GUP, en lien avec le Trésor public ; élaborer un plan de renforcement des capacités des inspecteurs des impôts dans le domaine de la fiscalité pétrolière et forestière.

Parfait Wilfried Douniama

Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 suite à sa réunion du vendredi 10 décembre 2021

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 s'est réunie pour la 31^e fois ce vendredi 10 décembre 2021, de 16h00 à 17h20, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

A été invité à se joindre aux membres de la Coordination nationale, le Pr Antoine Ange Abena, président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

- L'examen du 31^e rapport de la Task force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 ;
- Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 31^e rapport de la Task force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, président de la Task force, abordant la situation épidémiologique mondiale, a indiqué que la situation de la pandémie à covid-19 se caractérise par la persistance de sa gravité et l'apparition de nouveaux variants, tel que le variant dit « Omicron », ce qui a amené certains pays à prendre des mesures de restriction, dont certaines ont même conduit à un reconfinement. Le monde compte à ce jour 262 909 940 cas confirmés et 5 224 758 décès, soit un taux de létalité de 1,99%.

Sur les sept derniers jours, la région Afrique a enregistré 568 811 cas confirmés et 6 871 décès. Au Congo, la situation épidémiologique au 6 décembre 2021 indique 19 117 cas confirmés, 292 770 personnes testées, 1 568 cas actifs et 359 décès, pour un taux de létalité de 1,9%, ce dernier taux se situant légèrement en dessous de la moyenne africaine.

L'évolution des cas confirmés et des décès dans la période de mise en œuvre de l'opération coup de poing, qui couvrait 45 jours ouvrables, se présente ainsi qu'il suit :

46 072 personnes ont été testées, soit en moyenne 1024 par jour ; il y a encore à ce niveau un grand gap par rapport à l'objectif de 3 000 tests par jour ; la tendance des cas confirmés est à la baisse, passant de 446 cas le 18 octobre à 50 cas le 06 décembre 2021 ; Un total de 126 décès a été enregistré sur la période, pour un taux de létalité moyen de 4,10% ; Il faut noter que le pays a recensé un seul décès au cours des 7 derniers jours ainsi que 14 nouvelles contaminations en moyenne par jour.

Depuis le début de l'opération coup de poing covid-19, le taux de positivité connaît une baisse régulière, alors que le taux de létalité connaît une évolution en dents de scie.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ayessa, président de la Task force, a fait un point de l'opération « coup de poing », lancée le 18 octobre 2021 par le Premier ministre, chef du gouvernement, pour une durée de 45 jours ; il a rappelé que cette opération avait pour objectif d'endiguer la troisième vague qui commençait à déferler sur notre pays et ce grâce au renforcement significatif de la riposte déclinée en sept piliers principaux.

L'évaluation du niveau d'exécution du pilier phare, à savoir la vaccination de la population, à la date du 6 décembre 2021, s'est effectuée en tenant compte de l'objectif de vacciner complètement 750 000 personnes au terme des 45 jours fixés.

A cet égard, les résultats suivants ont été observés :

298 019 personnes complètement vaccinées en 45 jours, soit en moyenne 6 622 personnes par jour ; le niveau de réalisation de l'objectif vaccinal de l'opération coup de poing est de 39,73% sur la cible de 750 000 personnes ; à la date du 6 décembre 2021, le nombre de personnes complètement vaccinées, depuis le lancement de la vaccination en mars 2021, est de 546 708, soit une couverture vaccinale nationale de 15,92% sur la population cible (3 433 294 = 60% de la population totale) ; rapportée à la population totale (5 722 158), la couverture est de 09,55%.

En définitive, l'opération coup de poing covid-19, après 45 jours de mise en œuvre, si elle a permis d'augmenter de manière significative le nombre de personnes totalement vaccinées, n'a pas permis d'atteindre l'objectif fixé de 750 000 personnes vaccinées.

Pour atteindre l'objectif du « pilier vaccination », soit 451 981 personnes supplémentaires à vacciner et sur la base de la cadence actuelle de 6 622 personnes par jour, un délai d'au moins 68 jours supplémentaires est nécessaire.

Pour la suite, la Coordination nationale appelle les Congolaises et Congolais à se convaincre que la seule porte de sortie de la crise sanitaire que nous vivons, outre le strict respect des gestes barrières, est notre vaccination massive, seul moyen d'atteindre l'immunité collective. A cet effet, il convient :

d'améliorer les performances des sites de vaccination (mobiles et fixes) de renforcer le contrôle de pass-sanitaire au niveau des entrées et sorties de Brazzaville et Pointe-Noire ; d'amplifier le contrôle des pass-sanitaires dans l'administration publique et dans le secteur privé par les cellules de veille déjà installées.

In fine, l'opération coup de poing covid-19, au regard des données analysées, même si l'objectif de vaccination assigné n'a pas été complètement atteint, a contribué à améliorer sensiblement la situation vaccinale du Congo, en permettant de vacciner plus de personnes en 45 jours (298 019 personnes) que durant la période allant de mars à novembre 2021, soit sept mois (248.689 personnes).

Passant en revue les six autres piliers de l'opération « Coup de poing », la Coordination nationale a relevé les points suivants :

-mobilisation sociale et communication sur les risques de contracter la maladie ainsi que sur la vaccination : il importe de poursuivre la riposte en veillant à stimuler davantage l'engouement de la population à se faire vacciner par : une meilleure coordination des actions de communication ; une meilleure identification de la population cible, de même que les moyens et les agendas pour l'atteindre ; une intensification de la campagne de proximité ; une poursuite de la sensibilisation par les médias.

b)-laboratoire et recherche : l'objectif de ce pilier était de passer de 1 000 tests à 3 000 tests par jour. La Coordination nationale acte les points d'amélioration suivants :

contracter avec les laboratoires privés pour une meilleure synergie dans le traçage des variants ; mettre en place une équipe multidisciplinaire pour suivre les comportements des vaccinés ; surveiller les personnes qui entrent au Congo et qui sont testées positives pour en déterminer les variants.

c)- prise en charge des malades de covid-19 : la prise en charge s'est améliorée, effort conjugué à la décongestion des sites d'accueil des malades et de la baisse du nombre de décès ; la révision des protocoles thérapeutiques et la formation des agents au maniement des équipements ont produit des effets bénéfiques. Cette expérience doit être relayée dans les centres privés, pour une couverture plus large.

d)- renforcement de la coordination des interventions et leadership. :

Ce pilier devant assurer la coordination et le leadership du comité technique de la riposte, l'implication de tous les acteurs concernés selon leurs différents niveaux d'intervention est à renforcer.

e) - surveillance épidémiologique : elle visait à redynamiser le suivi des contacts et des alertes concernant la pandémie à covid-19. A cet effet, la Coordination nationale recommande de renforcer le listage des cas et produire une base de données correspondante ; de mieux coordonner la gestion des alertes et le suivi des contacts et de mieux tracer les variants par une amplification des opérations de séquençage.

f) - contrôle du respect des mesures de prévention : après avoir pris note des éléments d'évaluation présentés, qui documentent l'action de la force publique, dans les deux grandes villes, Brazzaville et Pointe-Noire, à savoir :

3 036 personnes interpellées et gardées à vue pour la nuit ; 5234 personnes rappelées à l'ordre ; 186 véhicules immobilisés (véhicules mis en fourrière)

; 149 motocyclettes immobilisées (motos mis en fourrière); 10 769 prélèvements de la température corporelle (au niveau des points d'entrées/sorties); 10386 véhicules contrôlés aux points d'entrées/sorties; accompagnement de 51 enterrements dignes et sécurisés (EDS); 841 patrouilles effectuées; 34 espaces de danse démantelés.

La Coordination nationale a globalement noté les éléments suivants :

La mise en œuvre de l'opération coup de poing a permis, couplée à d'autres facteurs, la baisse de la contamination et du nombre de décès. Cette tendance s'explique certainement par l'effet conjugué des actions mises en œuvre dans le cadre de l'ensemble des piliers ;

2-Il convient de capitaliser les acquis de l'opération « coup de poing Covid-19 » et s'atteler à remédier aux faiblesses enregistrées ;

3-La disponibilité du nombre de vaccins nécessaires permettra, grâce à l'amplification de la riposte, d'atteindre l'objectif d'immunité collective des populations.

II / - Des recommandations de la Coordination nationale.

Mesures nouvelles

La Coordination nationale note avec satisfaction que l'opération coup de poing a rempli son office, a endigué puis stoppé la tendance dangereuse qui nous conduisait, début octobre 2021, à une troisième et forte vague de la pandémie dans notre pays.

La Coordination nationale recommande donc l'arrêt de l'opération « coup de poing », tout en invitant les autorités compétentes à capitaliser sur ses acquis, notamment le fait de poursuivre la politique de puissante incitation à la vaccination, afin que notre pays atteigne au plus vite le taux d'immunité collective qui nous permettrait de sortir de la pandémie ;

La tendance épidémiologique baissière, principal acquis de l'opération coup de poing, amène les pouvoirs publics à procéder à l'assouplissement de certaines mesures.

Ces assouplissements, qui répondent à la résilience de notre peuple face à la pandémie, ne préjugent pas du fait que la crise sanitaire persiste et qu'elle oblige chacune et chacun d'entre nous à redoubler de vigilance, par le respect des mesures barrières et par le choix de la vaccination.

La Coordination nationale recommande, d'ailleurs, que la période qui s'ouvre à partir de sa 31^e réunion de ce jour soit évaluée lors des premiers jours de janvier 2022. Si ces assouplissements ne se traduisent pas par un rebond de la pandémie, et ce grâce à la discipline de tous et de chacun, ils seront maintenus ; dans le cas contraire, les pouvoirs publics se réserveront alors la possibilité de prendre de nouveau des mesures de restriction.

Voici donc ces assouplissements :

Les mariages, civils, coutumiers, religieux ainsi que les dots sont de nouveau autorisés sur l'ensemble du territoire national, dans le respect des mesures barrières ; Le couvre-feu, qui était fixé de 20h à 5h du matin pour les week-ends et jours fériés à Brazzaville et Pointe-Noire, sera désormais de 23h à 5h du matin, comme pour les autres jours de la semaine. Le couvre-feu est donc fixé de 23h00 à 5h00 du matin tous les jours de la semaine, du lundi au dimanche inclus. Cette mesure entre en vigueur dès ce samedi 11 décembre 2021 ; Les marchés domaniaux sont autorisés à ouvrir six jours sur sept au lieu de cinq jours sur sept ; Les promenades en groupe sur les voies et espaces publics, sous condition du port des masques, sont désormais autorisées ;

La Coordination nationale a également décidé de mesures ponctuelles et exceptionnelles liées aux fêtes de fin d'années.

Ainsi, la fête de Noël et de la Nativité, qui se déroulera dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 décembre 2021, ne connaîtra pas de couvre-feu. Les Congolaises et les Congolais pourront ainsi célébrer leur réveillon, dans le respect des mesures barrières, notamment du port du masque en extérieur, bien entendu. Le couvre-feu sera de nouveau en vigueur le samedi 25 décembre 2021 à partir de 23h00.

De même, le réveillon de la Saint-Sylvestre se fera sans couvre-feu, dans les mêmes conditions que pour le réveillon de Noël. Ainsi, les Congolais pourront fêter la nouvelle année du vendredi 31 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022, dans le respect des mesures barrières là également. Le couvre-feu sera rétabli à partir du samedi 1^{er} janvier 2022 à 23h00.

Mesures à renforcer : L'obligation pour tous les agents et usagers de produire leur « pass sanitaire », preuve de leur vaccination pour accéder dans

les services administratifs publics ou privés sera rigoureusement appliquée. La force publique, sur la lancée de ce qui a été accompli durant l'opération coup de poing, va poursuivre et amplifier le contrôle des mesures de prévention et de respect des mesures barrières, ce qui a contribué à la tendance à la baisse des taux de positivité et de létalité ; En raison de l'apparition du nouveau variant Omicron et selon l'avis des experts notifié à cet effet : la surveillance aux frontières, particulièrement dans les aéroports, sera fortement renforcée ; le dépistage par le couplage d'un test antigénique rapide et d'un test RT-PCR de confirmation sera amplifié ; les personnes testées positives devront être strictement mises en quarantaine.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, les ministères de la Santé, de la Sécurité et de l'Ordre public, des Transports et des Affaires étrangères travailleront en étroite collaboration.

Les actions de mobilisation et communication de masse, notamment les actions de communication de proximité, devront être fortement renforcées pour parvenir aux objectifs visés d'immunité collective avec une couverture de 30% en fin décembre 2021 et 60% en juillet 2022. Pour y répondre, le pays dispose aujourd'hui de 1 143 549 doses tous vaccins confondus et attend de la partie chinoise 1 000 000 de doses de vaccin Sinopharm.

Enfin, les mesures suivantes sont reconduites.

Mesures reconduites Proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours à compter du 12 décembre 2021 ; Maintenir le port obligatoire et conforme du masque de protection ; Faire observer, partout et par tous, toutes les mesures barrières ; Poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention ; Recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés à inciter leurs employés à en faire autant ; Organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus exposées au risque de contamination ; Organiser les conditions d'un dépistage systématique des voyageurs venant de l'étranger aux points d'entrée de notre pays ; Réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la Covid-19 ; Maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires dans les points d'entrée et de sortie du territoire ; Exiger la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatif de moins de 72h au plus pour tous les passagers au départ et à l'entrée du Congo, à l'exception des enfants de moins de dix ans ; Organiser la mise en quatorzaine, à leurs frais, à Brazzaville et à Pointe-Noire, des personnes en provenance de pays à forte circulation des variants ; Obliger, sous peine de forte amende, les transporteurs en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) à respecter la distanciation physique et à exiger de tout passager à bord le port conforme du masque de protection individuelle ; Exiger des gérants des bars, restaurants et autres lieux de rassemblement à privilégier l'accueil des clients ou du public en extérieur et à aérer les espaces d'intérieur lorsqu'ils reçoivent de la clientèle ou du public ; Faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les mariages, veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la covid-19 ; Maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ; Autoriser la reprise des entraînements et des compétitions de sports collectifs, tout en invitant les autorités compétentes, notamment les fédérations sportives, à s'assurer que le nombre de personnes autorisées à y assister soit de 50 personnes au maximum. Rendre obligatoire le test RT-PCR pour tous les passagers en provenance de l'étranger.

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2021

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19,

Le ministre de la Communication et des Médias

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin Mougalla

LUTTE CONTRE LA COVID-19

Des mesures assouplies

Si les assouplissements des mesures de lutte contre la Covid-19 ne se traduisent pas par un rebond de la pandémie, les pouvoirs publics se réserveront, alors la possibilité de prendre de nouveau des mesures de restriction, souligne le communiqué final de 31^e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie.

Le couvre-feu, qui était fixé de 20h à 5h du matin, pour les week-ends et jours fériés à Brazzaville et Pointe-Noire, sera désormais de 23h à 5h du matin, comme pour les autres jours de la semaine. Cette mesure est entrée en vigueur, le 11 décembre 2021.

Par ailleurs, la Coordination nationale a défini des mesures exceptionnelles pour les fêtes de fin d'années.

S'agissant de la fête de Noël et de la nativité, la nuit du vendredi 24 au samedi 25 décembre 2021 ne connaîtra pas de couvre-feu. Celui-ci sera de nouveau en vigueur, le 25 décembre 2021 à partir de 23h00.

De même, le réveillon de la Saint-Sylvestre se fera sans couvre-feu, dans les mêmes conditions que pour le réveillon de Noël. Ainsi, les Congo-

lais pourront fêter la nouvelle année, du 31 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022, dans le respect des mesures barrières à également. Le couvre-feu sera rétabli à partir du 1^{er} janvier 2022 à 23h00.

Aussi, les mariages, civils, coutumiers, religieux et les dots sont de nouveau autorisés sur l'ensemble du territoire national, dans le respect des mesures barrières. Les marchés domaniaux sont autorisés à ouvrir 6 jours sur 7 au lieu de 5 jours sur 7 ; les promenades en groupe sur les voies et espaces publics, sous condition du port des masques, sont désormais autorisées.

Rominique Makaya

LES BOÎTES DE NUIT FERMÉES

Les mesures d'assouplissement annoncées par la Coordination nationale de gestion de la pandémie de covid-19 à l'issue de sa 31^e réunion, par rapport notamment aux fêtes de fin d'année, ne concernent pas les boîtes de nuit.

« Maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse », souligne le document.

DROITS DE L'HOMME

Le CAD publie son rapport sur les victimes de l'incarcération à l'ex-commissariat central

Le directeur exécutif du Centre d'action pour le développement (CAD), Trésor Nzila Kendet, a présenté, le 8 décembre à Brazzaville, le rapport des enquêtes menées sur les quatre victimes de l'ex-commissariat central de Brazzaville à la presse et leurs familles.

Intitulé « Sois fort, ce sont des choses qui arrivent », le rapport de vingt-six pages révèle les conclusions de l'autopsie des victimes des coups et blessures volontaires ayant trouvé la mort suite au mauvais traitement dans les geôles de l'ex-commissariat central, la nuit du 4 au 5 novembre dernier.

Quatre des six victimes ont été identifiées. Il s'agit notamment d'Hyppolite Doukoro âgé de 47 ans, soupçonné d'escroquerie; d'Arnaud Mondzola âgé de 32 ans, soupçonné de viol; d'Eleck Brandon 26 ans, soupçonné de vendre du cannabis; et Rolvie Loubaki arrêté pour affaire de couple.

Promettant la poursuite des enquêtes, le directeur exécutif du CAD a indiqué que les autorités congolaises n'auraient enclenché aucune action effective, indépendante et impartiale, permettant de faire la lumière sur les circonstances de la mort ni d'en identifier les auteurs et responsables. Trésor Nzila Kendet a, par ailleurs, déploré le mutisme des institu-



Trésor Nzila Kendet

tions internationales, notamment l'Union européenne, l'Union africaine et les Nations unies.

La CAD, a-t-il dit, sollicite à l'immédiat la présentation par les autorités congolaises des excuses aux victimes, la prise en charge des frais liés aux obsèques, les mesures durables en faveur des enfants laissés par les victimes. Elle demande aussi la prise des mesures administratives à l'encontre des responsables du commandement des forces de la police

et ceux du commandement territorial ainsi que la mise en place d'une commission d'enquête indépendante dans laquelle les parents des victimes et les organisations non gouvernementales seront impliqués.

Au Parlement, Trésor Nzila Kendet demande la diligence d'une enquête parlementaire sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires au Congo ainsi qu'un audit de la police nationale.

Lydie Gisèle Oko

Le coût du test PCR à Maya-Maya fait grincer les dents

L'une des mesures prises par la Coordination nationale de gestion de la pandémie de covid-19 pour contrer sa propagation et ses variants, le test PCR exigé à tous les passagers entrant et sortant du Congo cause frustration et indignation chez les voyageurs. Ils pointent son coût jugé très élevé à l'aéroport Maya-Maya, contrairement au prix pratiqué par le Laboratoire national.

« (...) Il est fait obligation de présenter un test-RT-PCR à tous les passagers en provenance de l'étranger ou en partance du pays », peut-on lire dans le communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus lors de sa 29^e réunion tenue le 30 octobre dernier.

Suivie d'effet aussitôt son annonce, cette mesure qui s'applique aussi bien en Afrique qu'ailleurs fait jazer, pour la simple raison qu'elle s'apparente, pour nombre des voyageurs, à de l'arnaque, notamment au niveau de l'aéroport Maya-Maya où sa délivrance est assujettie au paiement de 40 000 FCFA chez le privé DEL Bio, alors qu'il est de moitié dans les services publics.

Préoccupante, la situation a fait réagir les députés qui ont interpellé, sans suite à ce jour, le gouvernement auprès de qui ils souhaitent voir statuer sur le sujet afin, avaient-ils dit, d'harmoniser les tarifs dans les différentes structures dédiées. Ce qui éviterait, faisaient entendre les députés, une « grogne sociale ».

« Pendant que le pays fait face à la pandémie de covid-19, pour quelles raisons doit-on imposer aux Congolais des tests PCR à des prix élevés ? », s'interrogeait un député lors d'une séance des questions orales avec débat au gouvernement.

Exprimant, à l'occasion, son mécontentement, il en appelait les autorités sanitaires à revoir à la baisse les prix fixés, à rendre gratuit le test PCR, au mieux de délocaliser les services du Laboratoire national dans les aéroports, en lieu et place des services

privés qui ne semblent pas tenir compte de la situation financière difficile que connaît le pays, avec lui l'ensemble de la population.

« Pendant que le pays fait face à la pandémie de covid-19, pour quelles raisons doit-on imposer aux Congolais des tests PCR à des prix élevés ? », se demandaient les députés qui proposaient l'affectation des structures du Laboratoire national à ces points stratégiques afin que ce prix soit revu à la baisse. L'avis des parlementaires est partagé aussi bien par des partis politiques, à l'instar de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), que par des citoyens lambda, notamment ceux qui voyagent ou envisagent voyager

Dans la déclaration rendue publique le 8 novembre par son porte-parole, Sidoine Romaric Moukoku, l'Upads estimait que la pandémie de covid-19 étant devenue une question de santé publique et devrait en réalité bénéficier de la gratuité des soins et autres interventions médicales comme l'est le VIH/sida.

Du côté de la population, notamment les voyageurs, aussi bien étrangers que Congolais en partance ou en provenance du pays, l'indignation est totale concernant les coûts du test PCR, surtout pour ceux voyageant en famille. Ceux-ci en appellent également le gouvernement à décentraliser les services du Laboratoire national où l'attente est très longue. « On se rend compte que rien n'est gratuit dans cette affaire. Débourser 20 ou 40 000 FCFA, c'est énorme pour un document qui ne sert que 72 h. En plus, je me pose la question de savoir où va cette masse d'argent qui rentre au laboratoire alors que le personnel cumule des arriérés de salaires impayés », s'est indigné un passager à l'aéroport de Maya-Maya.

De leur côté, les agents non vaccinés de la Fonction publique jugent impopulaire l'obligation qui leur est faite de présenter, chaque semaine, un test PCR dont le coût est très élevé.

A ce jour, la coordination qui a de nouveau reconduit l'exigence de la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatif de moins de 72h au plus pour tous les passagers au départ et à l'entrée du Congo, ne s'est pas officiellement prononcé sur cette question.

Guy-Gervais Kitina



Un test PCR du Laboratoire DEL Bio/DR

MUSIQUE

Roga-Roga sur tous les fronts internationaux à travers la chanson "Bokoko"

La chanson « Bokoko », très adulée, a fini par conquérir les cœurs des mélomanes de tout horizon. Cela s'explique par une série d'invitations que l'artiste Roga-Roga reçoit de partout et des trophées qu'il ne cesse de décrocher çà et là.

De l'Afrique à l'Europe, les amoureux de l'art d'Orphée ne cessent d'inviter la star congolaise. Alors qu'il est encore en tournée africaine qui prendra fin le 7 janvier 2022, précisément en Afrique de l'ouest, où il va se produire les 24 et 25 décembre à Niamey au Niger, le 29 décembre 2021 et 7 janvier 2022 à Abidjan en Côte-d'Ivoire, Roga-Roga vient de décrocher d'autres invitations pour Hambourg en Allemagne, plusieurs villes en France, en Italie, en Espagne, en Irlande. A son retour au Congo en février, il repartira pour l'Europe le 4 mars où il ira jouer à Londres en Angleterre, avant de se produire à Bujumbura au Burundi, toujours au mois de mars.

Le programme a été donné par l'artiste lui-même lors de son passage éclair à Brazzaville. Roga-Roga a profité de l'occasion pour présenter ses trophées décrochés en Afrique de l'ouest, notamment à Abidjan en Côte-d'Ivoire et à Ouagadougou au Burkina Faso. Si le 14 novembre dernier il a été honoré lors de la sixième édition du Prix international des musiques urbaines et du coupé-décagé en décrochant le prix spécial pour avoir vendu de la belle manière la musique africaine dans le monde à travers la chanson "Bokoko" à Abidjan, le 25 novembre il a arraché



Roga-Roga et ses trophées / DR

le trophée de leader charismatique d'Afrique centrale pour s'être distingué par la créativité artistique et la réussite de sa musique, à la vingtième édition des Kundé d'or à Ouagadougou, au Burkina Faso. Il a également remporté le trophée de meilleur artiste de la Francophonie, attribué en République démocratique du Congo. « Je suis très heureux. Nous avons réalisé un travail et les trophées qu'on a eus sont le fruit de ce travail. Aujourd'hui, si on a réalisé ce projet Bokoko, c'était aussi pour avoir ces trophées. Comme Dieu ne dort pas, on les a reçus. Nous ferons encore davantage », a déclaré Ro-

ga-Roga.

A propos de "Bokoko" chantée dans les langues vernaculaires congolaises comme le lari, le mbochi, le kouyou et le téké, Roga-Roga a dit que lui et son groupe ont réalisé quelque chose qui exporte la culture congolaise à l'extérieur. Et il a sillonné l'Afrique pour satisfaire les mélomanes convaincus par cette chanson totalement réussie. « Je ne pense pas que j'ai raté quelque chose. La musique, c'est quelque chose qui va de pair avec l'esprit. Tout ce qui est spirituel ne se maîtrise pas. L'impact on ne peut pas le définir, parce que ça vient de l'au-delà. C'est vrai, on a

eu à réaliser des chansons qui ont marché comme "Etat-Major", mais "Bokoko" est une réussite. Nous avons l'internet aujourd'hui qui booste les projets. Aujourd'hui, "Bokoko" a quatre millions de vues. C'est grâce aux mélomanes, ceux qui adorent la bonne musique, qu'aujourd'hui la chanson "Bokoko" est acceptée partout. Il y a aussi le travail des artistes musiciens d'Extra musica qui ont voulu donner quelque chose de nouveau. On a essayé et les gens ont accepté, certes il y a des critiques au début, mais le monde entier a accepté ce que nous lui avons proposé, c'est la meilleure des choses », a expliqué Roga-Roga. Donnant le sens de cette innovation, il a dit que son groupe s'est mis dans l'esprit d'un cuisinier qui a l'habitude de donner le poulet à ses clients, mais un jour a décidé de donner le poisson. Cela a marché et les clients ont commencé à consommer le poisson. Comme pour dire que c'est toujours bien d'innover. « Nous avons des experts en la matière, d'où il faut faire attention lorsqu'on met sur le marché un produit (un disque) », a-t-il laissé entendre.

Concernant l'album d'Espé Bass, le patron du groupe Extra musica a précisé que la sortie ne sera

plus en ce mois de décembre comme prévu initialement "Bokoko" doit d'abord faire son chemin. « Nous sommes à cinq chansons déjà. Nous irons à Paris, en France, pour le finaliser. Ce qui est vrai, c'est que cet album sera disponible en 2022. Même si dans « Bokoko » nous avons innové, dans l'album d'Espé Bass que nous préparons, il y aura des sonorités de la guitare à l'intérieur, car ça fait partie de notre culture », a indiqué le patron d'Extra-Musica.

Enfin, à propos du terme "Bokokolandia" prononcé dans la chanson "Bokoko", Roga-Roga a dit que comme le prophète Elie, il a voulu dire aux gens : « C'est vrai, vous n'avez pas l'habitude de consommer cette musique, mais je suis sûr qu'avec les esprits des ancêtres, vous allez suivre. Ce n'est pas le côté négatif qu'il faut retenir. Ce n'est que normal si aujourd'hui j'arrive à créer cette musique et que les autres me suivent, cela peut aussi devenir la musique congolaise de demain ». Notons que l'artiste a débuté ses tournées africaines en novembre dernier dans les villes d'Abidjan en Côte-d'Ivoire, Lomé au Togo, Bamako au Mali, Yaoundé au Cameroun.

Bruno Okokana

COOPÉRATION

Le programme russe « Nouvelle génération » a totalisé dix ans



La directrice de la Maison russe avec les jeunes participant au programme

A la Maison russe de Brazzaville, artistes, journalistes et politiques ont participé à la célébration du dixième anniversaire du programme « Nouvelle génération ». Lequel programme est un cadre d'échanges entre les jeunes professionnels russes et ceux venus de plus de cent pays à travers le monde dont le Congo.

Dans ce cadre, les échanges dans divers secteurs de développement se font en Russie où les jeunes venus d'ailleurs sont invités.

« Nous allons poursuivre cette initia-

tive, élargir les profils et les professionnels des jeunes qui y participent afin de mobiliser et d'inspirer un plus grand nombre de personnes », a indiqué la directrice de la Maison russe, Maria Fahrutdinova.

Pour les prochaines années, le programme « Nouvelle génération » va donc élargir son champ d'action afin de favoriser, entre autres, le brassage culturel, le partage d'expériences dans plusieurs domaines.

Rominique Makaya

FESTIVAL "VUES D'AFRIQUE"

L'appel à films à la 38^e édition encore ouvert

Dans le cadre du prochain festival international de cinéma "Vues d'Afrique" qui se tiendra à Montréal, au Canada, du 26 mars au 1er avril en ligne, et du 1er au 10 avril en salle, un appel à films a été lancé à l'endroit de tous les cinéastes du continent. La date limite de candidature est fixée au 20 décembre.

Vitrine du cinéma africain et créole depuis plus de trente ans, le festival international de cinéma "Vues d'Afrique" se veut un lieu d'échange entre professionnels internationaux du cinéma. A chaque édition, il permet de projeter plus d'une centaine de films portant sur l'Afrique et ses diasporas, les pays créoles et d'autres nations participantes. Aussi, l'initiative contribue à faire connaître les cinéastes du continent et à leur ouvrir des portes pour d'éventuelles collaborations internationales puisqu'à cet événement, se côtoie une panoplie d'acteurs de l'industrie cinématographique venant de différents pays. « Tête de pont d'un nouveau regard sur l'Afrique, les pays créoles et les diasporas, à travers la diffusion de productions culturelles, « Vues d'Afrique » favorise la diversité culturelle et le rapprochement entre les personnes de toutes origines et les

pays africains et créoles. Chers cinéastes, l'inscription des films se fait jusqu'au 20 décembre. Au plaisir de visionner vos films ! », souligne Géraldine Le Chêne, déléguée générale du festival.

Dans le cadre de l'appel à films de sa 38^e édition, « Vues d'Afrique » recherche des œuvres d'une originalité singulière. Les sections de films éligibles concernent : fictions internationales ; documentaires internationaux ; séries TV et web ; regards sur la relève ; films d'animation et regards d'ici.

Notons qu'outre les projections de films et la cérémonie de récompense des cinéastes, le festival « Vues d'Afrique », c'est aussi des conférences et d'autres activités de partage et de réflexion tels des webinaires en vue de permettre au public d'échanger avec quelques acteurs du 7^e art africain.

Merveille Atipo

SANTÉ PUBLIQUE

Lambert Chakirou invite la population à fréquenter l'hôpital Adolphe-Sicé

Quatre mois après sa prise de fonctions comme directeur général de l'Hôpital général Adolphe-Sicé de Pointe-Noire, Lambert Chakirou a animé, le 10 décembre, une conférence de presse sur le fonctionnement de cette structure sanitaire et éclairé l'opinion sur les fausses informations qui circulent sur la toile concernant cet hôpital, le plus grand de la ville en termes d'offres de services et de soins.

D'emblée, Lambert Chakirou a présenté l'hôpital général Adolphe-Sicé créé en 1931 et qui compte actuellement trente-cinq bâtiments, huit cent quarante agents dont cinquante-deux spécialistes. Parmi ce personnel, quatorze sont en formation de spécialité dans le pays et à l'étranger. Le reste étant constitué du personnel paramédical, a-t-il dit. Quand au plateau technique, il est constitué des services tels la chirurgie, la neuro-chirurgie, la neurologie (deux nouveaux services), la traumatologie, le service des maladies respiratoires, bref l'HGAS compte toutes les spécialités pour un hôpital digne de ce nom. «... nous avons également des spécialités telles que l'imagerie médicale, le laboratoire d'analyses médicales... Nous pouvons dire que l'hôpital général A.Sicé a de la compétence pour agir en cas ou en présence de certaines maladies», a-t-il dit. Le directeur général a ajouté: «Depuis un certain temps, il circule sur la toile, notamment sur les réseaux sociaux, des docu-

ments audiovisuels faisant état d'un agent qui s'enorgueillit en donnant délibérément la mort aux patients. Une autre information fautive fait état d'une dame qui aurait donné la mort à vingt-six personnes à raison de 300 000 F CFA la personne tuée et se serait retirée dans une église de la place après ses forfaits. C'est quand même une aberration pour qu'on ne mette pas la main sur cet individu et qu'il ne soit pas dénoncé».

Une autre information qui circule sur la toile fait état d'un réseau de prélèvement d'organes (cœur et reins notamment) à A.Sicé, avec l'aide de sujets étrangers, et que l'hôpital aurait signé un contrat avec la morgue. Son directeur général dément avec fermeté. « Le prélèvement d'un organe obéit à un certain nombre de mécanismes. On ne peut prélever un organe qu'à une personne qui a fait un accident et quand on est certain qu'elle ne va pas survivre, on demande l'avis de ses parents pour chercher à sauver une autre vie. Au moment où

l'on fait le prélèvement, il y a toute une logistique qui est mise en place car quand on commence le prélèvement, il faudra aussi faire l'intervention chirurgicale de l'autre côté. Un avion médicalisé est affrété pour venir chercher l'organe que l'on amène immédiatement au bloc opératoire. Je ne pense que cela soit possible ici dans les conditions qui sont les nôtres», a-t-il précisé. Concernant le contrat qui serait signé avec la morgue, il a expliqué: « Jamais on fait la médecine pour apprendre comment tuer les gens mais on apprend plutôt comment sauver les vies humaines. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des intellectuels qui comprennent que cela n'est pas possible, cependant on peut regretter qu'à côté, il y ait des profanes qui croient que c'est la vérité».

Selon lui, ce sont toutes ces raisons aussi qui font que la létalité soit élevée à Adolphe-Sicé. «Nous avons des chiffres à propos: Concernant les corps en dépôt, c'est-à-dire des gens qui étaient

malades ailleurs et qu'on amène à A. Sicé dans un état désespéré, en 2018, on a identifié 1188 corps en dépôt, 1406 en 2019... Ce sont bien entendu des chiffres énormes. A défaut des corps en dépôt, il y a des décédés ici et ce ne sont pas toujours des malades primaires de l'hôpital A.Sicé mais aussi des malades qui reviennent pour la plupart des cas, des autres formations sanitaires, dans un état déjà très avancé... Les causes de décès étant multiples, la rumeur sur la seringue qui se promènerait à l'hôpital et qui tuerait les patients n'est qu'une information erronée et sans fondement», a-t-il martelé. «Nous sommes conscients que beaucoup d'appareils manquent à l'hôpital général Adolphe-Sicé tels le scanner, l'IRM, par exemple des outils importants pour améliorer la qualité des soins, nous nous évertuons toujours à donner satisfaction à la population avec les moyens à notre disposition, voilà pourquoi nous sollicitons à tout moment l'apport et l'appui des partenaires.

Chaque jour, nous travaillons pour que les conditions d'accueil s'améliorent, cela passe par le changement de la mentalité des agents issus de plusieurs horizons. Nous travaillons quotidiennement pour que les conditions d'accueil soient humanisées», a assuré Lambert Chakirou.

Après la recrudescence de la vague de la pandémie enregistrée ces derniers temps, l'hôpital a pris la mesure des choses à son unité covid 19 qui ne compte à ce jour que six malades pris en charge.» Toutes les rumeurs, les informations diffusées ces derniers jours sur les réseaux sociaux, ne sont que des Fake news. C'est pourquoi nous demandons à la population de renouer avec son hôpital parce que les services, les agents n'ont aucun problème avec elle. Nous sommes un hôpital public et recevons tous les malades de partout, à qui nous donnons des traitements selon la pathologie de chacun», a conclu le directeur général d'Adolphe-Sicé.

Hervé Brice Mampouya



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date : 09 décembre 2021

Nom du Projet: Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social
AAO No: 002/MASAH/PARFTS/UCP - 2021



1. La République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché relatif à l'acquisition et l'installation du groupe électrogène. Les soumissionnaires souhaitant proposer des remises, dans l'hypothèse où ils obtiendraient le marché, sont autorisés à le faire et devront indiquer ces remises dans le Formulaire de Soumission.

2. L'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (UCP-PARFTS) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture et installation du groupe électrogène.

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à la Refondation de la Formation en Travail Social (PARFTS) tél. (242) 06 403 13 72, courriel: parfts1@gmail.com et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'Unité de Coordination du PARFTS, sise Case A87A rue Duplex / Quartier MPIAKA (Derrière Grandes Endémies), Brazzaville-Congo, ou par courriel parfts1@gmail.com, du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un

paiement non remboursable de cinquante Mille (50 000) Francs FCFA.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 28 janvier 2022 à 14 heures précises. Les Offres doivent comprendre une garantie d'offre de Cinq Cent Mille (500 000) FCFA sous forme de caution bancaire, délivrée par une banque agréée en République du Congo par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC). Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

7. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le 31 janvier 2022 à 10h00 heure locale, dans la salle de réunion de l'UCP à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, Unité de Coordination du PARFTS, sise Case A87A rue Duplex / Quartier MPIAKA (Derrière Grandes Endémies), Brazzaville-Congo

8. Les exigences en matière de qualification concernent entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale.

Le Coordonnateur du PARFTS,
Sylvain Ernest MOUYEDI

HUMEUR

Trop d'usurpateurs de titres maintenant !

On croyait que l'usurpation des titres allait s'éteindre avec des dénonciations à travers des médias mais elle refait de plus en plus surface.

Des gens errent ici et là avec un seul but, celui d'escroquer des paisibles citoyens qui se feront prendre dans leur piège intelligemment monté. Ces escrocs sont à dénoncer car ils sèment le désarroi dans de nombreuses familles et administrations. Ils portent des vestes plus larges que leurs épaules en se passant pour des collaborateurs de telle ou telle personnalité socio-politique ou socio-administrative.

Ces malfaiteurs, disons-le, s'introduisent malicieusement dans des cadres de vie sociaux. Pour réussir leurs sales besognes, ils se servent de certains référents et pièces des personnalités qu'ils côtoient parfois par circonstance. Des premières personnes à mordre, ce sont des parents qui ont des enfants à la recherche d'emploi. « Je suis l'un des conseillers du ministre Y, nous sommes en train d'effectuer un travail demandé par le ministre pour un éventuel recrutement à la force de l'ordre, fournissez-moi le dossier de votre enfant accompagné de 300 000 FCFA ». Quel mensonge !

Le souhait d'un parent étant de voir très vite son enfant s'attraper un emploi, il est pris au piège facilement en entendant de telles paroles « mielleuses ».

Ces propos bien calculés par ces malintentionnés sont devenus monnaie courante ces derniers temps. Beaucoup de citoyens subissent des conséquences inouïes et regrettables de ces agissements. Ces gens-là sont de vrais flatteurs qui usent de la coquetterie et du trafic d'influence pour soutirer des sous aux tierces personnes.

Dans leurs sacs, ils ont des imprimés falsifiés des arrêtés, circulaires, cartes de visite et d'autres pièces aidant à convaincre facilement des esprits dubitatifs.

Il y a trois semaines à peine, on a assisté à une querelle à cause d'un litige de parcelle de terrain. L'un des occupants a eu une imagination sorcière de faire appel à un usurpateur de titre pour influencer l'autre occupant du même terrain. Après enquêtes et vérifications, il s'est agi d'un gros escroc qui se passait pour un collaborateur de l'un des responsables des services de cadastre en brandissant des pseudo-documents. Malheureusement pour lui, l'homme derrière qui il voulait se cacher n'était plus à ce poste depuis près d'une année. Ironie du sort, le calcul a échoué publiquement.

Tâchons de ne pas prêter l'oreille aux discours très mielleux d'emploi moyennant de l'argent car ils sont là, ces malintentionnés.

Faustin Akono

A VENDRE

BRAZZAVILLE - QUARTIER DIATA
AV DU 5 FEVRIER (AU BORD DU GOUDRON)
VILLA 170 m² AVEC TF - 03 CH & 03 SDB - GE
PAS DE TRAVAUX A PREVOIR

PROPRIETE AVEC RIVIERE
26 400 m² avec TF - 110 ml de rivière
aménagée

À 23 km du péage de Nganga Lingolo en
direction de Kinkala + 6 km de piste

RENSEIGNEMENTS :
immobilier.scicaro@yahoo.fr

DROIT MARITIME

Un procès fictif clôture la formation sur la collecte des preuves en mer

Un procès fictif sur la piraterie, la pêche illégale et la traite des personnes a été la dernière activité de l'atelier de planification et organisation d'un exercice opérationnel en mer au large des côtes congolaises organisé du 6 au 9 décembre.

L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (Onudc), dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (GMCP), avec l'appui du gouvernement du royaume de la Norvège, a organisé une formation théorique sur la collecte des preuves en mer, dispensée par un instructeur d'Interpol. Il y a eu aussi une formation sur le système d'échange d'information du Réseau inter régional pour le golfe de Guinée appelé Yaris, réalisée avec l'appui du Centre régional de sécurité maritime d'Afrique centrale (Cresmac). Les deux activités ont été mises en pratique lors de l'exercice en mer organisé en collaboration avec le Centre opérationnel maritime (COM) du Congo au large des eaux nationales.

Le procès fictif a permis aux participants de mettre en application les enseignements reçus, à savoir la collecte des preuves en respectant le protocole enseigné et le procédé de collecte des preuves, sans oublier les autres éléments importants de connaissances nécessaires à la préparation du procès-verbal sur lesquels le parquet s'est fondé pour préparer son acte d'accusation. Il s'agit, entre autres, de la préparation des techniciens de scène de crime, l'abordage de la scène de crime, la sécurisation de la scène de crime, l'étude préliminaire de la scène de crime,

l'évaluation des éventualités, la description narrative, la représentation photographique de la scène de crime, le croquis de la scène de crime, l'examen détaillé de la scène de crime, le recueil des éléments de preuves, l'étude finale de la scène de crime... Ces acquis obtenus grâce à la collaboration de différentes structures internationales, régionales et nationales témoignent de l'importance du renforcement de capacités dont les acteurs de la chaîne judiciaire ont besoin dans leur lutte contre la piraterie maritime, ainsi que les autres actes illicites commis en mer.

Ce partenariat entre COM Congo, le Cresmac, la plateforme Yaris de GoGin et Interpol est une illustration que l'action de coopération des parties prenantes de la sécurité et sûreté maritime dans les pays du golfe de Guinée apparaît aujourd'hui comme l'élément de facilitation de la coordination dans la lutte contre la criminalité maritime. « L'exercice en mer ainsi que le procès fictif ont été respectivement un cadre et une tribune pour permettre aux différents acteurs d'évaluer les capacités de réaction des unités navales et autres mécanismes en place et de mener l'action de la chaîne pénale dans les cas d'une infraction commise en mer » a dit Aliou Sall, coordonnateur de programme Onudc-GMCP.

« En tant que membre à la fois de la commission de consolidation de la paix des Nations unies et du Conseil de sécurité des Nations unies, la Norvège travaillera en étroite collaboration avec les pays de la région et avec la République du Congo en particulier pour voir comment nous pouvons faire face à la menace de l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Notre objectif commun ne peut être que de lutter contre la piraterie et les vols à mains armées dans le golfe de Guinée, afin de libérer tout le potentiel économiques des Etats de l'Afrique de l'ouest et du centre », a pour sa part indiqué Christophe Bonnet, consul de Norvège à Pointe-Noire. En remerciant tous les participants à l'atelier issus des différentes administrations (marine marchande, marine nationale, police, gendarmerie, justice, affaires étrangères, douanes, pêche, préfecture de Pointe-Noire), Alexandre Honoré Paka, préfet du département de Pointe-Noire, a clôturé l'activité en disant: « Les enseignements que vous avez reçus méritent d'être confortés et consolidés car chacun de vous, en ce qui le concerne, doit créer les conditions de transmission à d'autres qui n'ont pas pu être avec vous ».

Hervé Brice Mampouya

CLOSE COMBAT

Le Cercle sportif Funitan relance officiellement ses activités

Au terme de quelques semaines de trêve, le Cercle sportif Funitan, que dirige le moniteur Francis Mahoungou, a repris, le 5 décembre, avec les séances d'entraînement, au centre de formation Gothia, à Mfilou.



Les athlètes de Funitan/Adiac

Après le lancement officiel de la saison sportive 2021-2022, le 12 octobre dernier par le ministère des Sports, suivi de celui de la Fédération congolaise de close combat et disciplines associées (Fécoclose-DA), le 23 octobre en son siège national ainsi que celui de la Ligue départementale de Close-combat de Brazzaville et disciplines associées le 30 du même mois, le tour est revenu, le 5 décembre, au Cercle sportif Funitan de prendre le relais.

La cérémonie de reprise des entraînements s'est déroulée en présence des responsables de ce club; d'Alain Chabert Madzou, premier vice-président de la fédération; Noé Kakoula, deuxième vice-pré-

sident fédéral; Barnabé Boukongou, secrétaire général de la fédération; Me Sylvain Mouyabi, secrétaire général de la ligue départementale de Close-combat de Brazzaville ainsi que de plusieurs apprenants et membres du club Funitan.

Pour marquer ce moment, une série de démonstration des techniques et katas de close combat a été au rendez-vous. Le Cercle Funitan est en même temps un centre de formation de close combat. Il joue un rôle primordial dans le développement et la pratique de ce sport en République du Congo. Il est composé de grands pratiquants et champions de ce sport de combat.

Rude Ngoma

TÉLÉPHONIE MOBILE

Airtel et MTN s'accordent pour une meilleure couverture réseau des routes nationales

Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Louis Marc Sakala, a salué, le 9 décembre 2021, l'initiative prise par les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile, MTN et Airtel Congo, de consolider le partage d'infrastructures le long des deux routes nationales afin de corriger les faiblesses constatées dans ces zones en termes de couverture en réseau.

Louis Marc Sakala a exprimé son satisfecit lors de la signature du protocole d'accord entre les deux opérateurs, relatif aux conditions de couverture en réseau de télécommunication sur les routes nationales 1 et 2.

L'accord intervient après des faiblesses relevées dans le rapport d'évaluation sur la Qualité des services des opérateurs, dit QoS, réalisé par l'ARPCE dans la période du 29 juin au 2 août 2021, dans les deux principales villes Brazzaville et Pointe-Noire, y compris dans les localités de l'arrière-pays, et le rapport publié le 8 septembre dernier devant les opérateurs.

Cette évaluation a révélé un niveau de couverture critique avec plusieurs zones blanches, c'est-à-dire des territoires entiers qui ne sont pas desservis par un réseau de téléphonie mobile ou par internet, s'étalant sur des kilomètres, le long des deux routes nationales.

Le rapport a épinglé, d'une part, la mauvaise qualité des réseaux sur les deux routes nationales, se focalisant sur la qualité des services voix et data offerts en 2G et 3G par les opérateurs MTN Congo et Airtel Congo, et, d'autre part, l'obligation faite aux opérateurs de couvrir des zones non encore connectées. « Aujourd'hui encore, il y a beaucoup de zones blanches le long de nos deux routes nationales. En cas d'accident, en cas de panne, il est difficile pour les usagers de pouvoir entrer en contact avec la population la plus proche ou encore les familles pour donner les informations », a déclaré Louis Marc Sakala.

La signature de ce protocole d'accord de partage de plusieurs dizaines de sites de téléphonie mobile marque une nouvelle étape



Louis Marc Sakala (au centre), Alain Kahasha Ntumwa et le représentant du directeur général de MTN

dans la mutualisation des infrastructures telle que souhaité par le régulateur. Pour l'ARPCE, cette forme de convergence va non seulement permettre aux opérateurs de profiter d'une rentabilité dans ces axes jugés moins attractifs financièrement, mais aussi et surtout de répondre efficacement aux doléances des consommateurs.

« Ce contrat consacre une collaboration entre nos deux opérateurs pour la couverture des routes nationales 1 et 2. Seul on peut aller vite, mais ensemble on peut aller loin. L'objectif est de faire en sorte que très rapidement nos consommateurs ne soient plus dans les zones blanches. Dans quelques mois, les usagers n'auront plus de problème de manque de signal réseau le long des deux routes nationales », a souligné Alain Kahasha Ntumwa, directeur général d'Airtel Congo.

Une mutualisation qui active le roaming national

Le directeur général de l'ARPCE a, par ail-

leurs, souligné veiller à ce que les textes soient respectés dans ce partage d'infrastructures qui entre dans la vision du régulateur. L'année prochaine, a poursuivi Louis Marc Sakala, l'ARPCE appuiera davantage cette politique de convergence qui devra soutenir le Congo dans le maintien de son leadership continental dans les communications électroniques.

L'accord entre MTN et Airtel Congo a permis de lancer le projet roaming national qui consiste à ce que, peu importe l'endroit où l'on se trouve, s'il n'y a qu'un seul opérateur, que celui-ci puisse fournir le signal des deux autres. « Nous avons donné l'obligation aux opérateurs d'activer le roaming national. Que nous ne soyons pas pénalisés parce que nous n'avons qu'un abonnement MTN ou Airtel lorsque nous nous retrouvons dans une localité où il n'y a qu'un seul signal, et être obligé d'emprunter le téléphone ou de changer de SIM », a éclarci Louis Marc Sakala, au terme de l'accord.

Quentin Loubou

PRIX NOBEL DE LA PAIX 2021

Deux journalistes lauréats

La journaliste philippine Maria Ressa, cofondatrice du site très critique d'informations Rappler, et le journaliste russe Dmitri Mouratov, rédacteur en chef de Novaïa Gazeta connu pour ses enquêtes sur la corruption et les atteintes aux droits de l'homme en Tchétchénie, ont reçu le prix Nobel de la paix, le 10 décembre, à Oslo.

En recevant son prix, Maria Ressa s'en est prise aux « entreprises américaines de l'internet » comme Facebook, Twitter et YouTube, sans les nommer explicitement, coupables selon elle de laisser par cupidité se déverser « une boue toxique » sur les réseaux sociaux. « Ces entreprises américaines (...) sont fâchées avec les faits, fâchées avec les journalistes. Par nature, elles nous divisent et nous radicalisent », a-t-elle alerté.

Son co-lauréat a fait observer un moment de silence pour les reporters tués dans l'exercice de leur profession. Connu pour ses enquêtes sur la corruption et les atteintes aux droits de l'homme en Tchétchénie, Novaïa Gazeta a vu six de ses collaborateurs tués depuis les années 1990, dont la célèbre journaliste Anna Politkovskaïa, assassinée en 2006.

Au 1er décembre, au moins 1 636 journalistes avaient été tués sur la planète depuis vingt ans, selon un bilan de Reporters sans frontières, dont quarante-six depuis le début de l'année.

Par ailleurs, avec 293 reporters derrière les barreaux, jamais le nombre de journalistes emprisonnés dans le monde n'a été aussi élevé, d'après le Comité de protection des journalistes.

AFP

RÉFLEXION

De quoi demain sera fait ?

Alors qu'approche à grands pas la fin de cette année 2021 qui fut pour le moins agitée à l'échelle mondiale en raison, d'une part, de la guerre larvée que se livrent les Grands de ce temps et, d'autre part, des problèmes de toute nature générés par la pandémie du coronavirus, la tentation est forte de prédire le pire pour l'année à venir. Mais si l'on observe bien la scène internationale, deux grands mouvements se dessinent ou plutôt semblent se dessiner qui pourraient bien changer radicalement les données de l'équation que les peuples des cinq continents vont devoir résoudre dans les décennies à venir.

Le premier de ces mouvements est la prise de conscience collective du péril mortel que suscite la dégradation de la nature dont les terribles effets se font sentir chaque jour un peu plus sur toute la surface du globe terrestre. Alors même que le vingt-sixième Sommet

sur le climat, qui s'est tenu début novembre à Glasgow, en Ecosse, n'a débouché sur aucune décision concrète qui permette de lutter contre le dérèglement climatique, de protéger la nature, de réduire les gaz à effet de serre, de ralentir la montée des océans, l'écologie, entendue dans son sens le plus large, s'impose au fil des jours comme l'arme politique la plus sûre pour celles et ceux qui briguent le pouvoir d'une façon ou d'une autre. La campagne électorale présidentielle qui s'approche en France en témoigne de façon claire, tout comme cela vient de se concrétiser en Allemagne avec la coalition que dirige le nouveau Chancelier, Olaf Scholz. Plus aucun gouvernant ne peut en réalité sous-estimer le danger vital que porte en lui le dérèglement climatique, ce qui ouvre enfin la voie à des décisions positives.

Le deuxième mouvement, qui ne se manifeste pas encore clairement sur la scène internationale mais qui va probablement changer rapidement

la donne, est l'inquiétude croissante que suscitent à l'échelle mondiale les relations de plus en plus tendues entre la Chine, l'Europe, les États-Unis, l'Inde et la Russie. Dès lors, en effet, qu'elles font courir le risque d'un conflit de grande ampleur sur le Vieux continent, au Proche et au Moyen-Orient, en Asie, dans la zone Pacifique, elles réveillent partout des souvenirs douloureux. Ces tensions sont d'autant plus inquiétantes qu'elles se déroulent dans un climat de crise économique et sociale qui s'aggrave chaque jour et qu'elles s'accompagnent d'une nouvelle course aux armes de destruction massive dont l'emploi coûterait la vie à des centaines de millions d'êtres humains. Même si les gouvernants des superpuissances ne le voient pas encore ou refusent de le voir, les peuples dont ils ont la charge échangent de plus en plus sur le sujet via les réseaux sociaux dont l'influence s'accroît de jour en jour. Ce qui, tôt ou tard, les contraindra à jouer la carte de la paix plutôt que celle de la guerre.

Conclusion, provisoire bien évidemment, de tout ceci : 2022, dont nous fêtons l'avènement dans très exactement dix-neuf jours, risque fort de voir les nations riches de l'hémisphère nord se trouver contraintes, sous la pression de leurs citoyens et de l'opinion publique mondiale, de consacrer enfin une partie significative de leurs richesses à l'émergence des pays en développement où vit, dans des conditions difficiles, plus de la moitié de la communauté humaine : près de cinq milliards d'hommes, de femmes et d'enfants sur les quelques huit milliards que compte aujourd'hui la Terre !

Si les nations riches de la planète ne le font pas et continuent de se surarmer en se défiant ouvertement, elles feront face tôt ou tard à une « bronca » générale, y compris dans leur propre nation, qu'elles s'avèreront incapables de gérer, de contenir. Tout bien réfléchi, l'avenir n'est donc pas si sombre qu'on pouvait le craindre jusqu'à présent.

Jean-Paul Pigasse